

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique
des vallées du Croult et du Petit Rosne

sommaire

1	UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE	
	• Fonctionnement	P. 6
	• Compétences et territoire	P. 6
	• L'équipe	P. 7
	• Les budgets	P. 8
2	PRÉVENIR ET GÉRER LE RISQUE INONDATION	
	• Urbanisme	P. 16
	• Astreinte hydraulique	P. 18
	• Le système de télégestion	P. 19
	• Des travaux de lutte contre les inondations	P. 21
	• Des projets en cours	P. 22
	• Un patrimoine d'ouvrages à exploiter	P. 23
3	RESTAURER ET PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES SUPERFICIELS	
	• Des enjeux ambitieux	P. 26
	• Une gestion raisonnée des espaces verts	P. 27
4	AGIR CONTRE LA POLLUTION DES RIVIÈRES	
	• Une station de dépollutions des eaux usées performantes	P. 30
	• Gestion des boues	P. 34
	• Un réseau d'assainissement en bon état, accessible, respectant le séparatif et géré de façon patrimoniale	P. 35
5	DES VALEURS ANCRÉES	
	• L'humain	P. 48
	• La réactivité comme mot d'ordre	P. 50
	• Le droit, partie intégrante de chaque métier	P. 52
	• L'évaluation permanente et la transparence de l'action publique	P. 53
6	DES INDICATEURS POUR ÉVALUER	P. 58
7	LEXIQUE	P. 68
8	ANNEXES	P. 72



2021 a marqué une reprise du fonctionnement normal des services du SIAH après une année 2020 très impactée par la pandémie de COVID-19.

Si l'attention, sur le terrain, a porté sur la reprise de l'entretien préventif des réseaux, qui avait dû être suspendu une partie de l'année du fait des contraintes sanitaires, l'autre sujet majeur a consisté à mettre en place les conditions de la mise en œuvre opérationnelle dès 2022 d'une politique de renouvellement des réseaux de collecte que le SIAH a repris en compétence en 2019 et 2020 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Les études financières qui ont été menées en 2021 devraient conduire à mettre en place de nouvelles recettes dès 2022, indispensables sur les 22 communes concernées afin d'être en mesure d'accompagner les programmes de voirie des communes, les programmes de renouvellement urbain du territoire, et d'accentuer les efforts d'assainissement sur les secteurs où nos rivières, le Croult et le Petit Rosne, sont les plus touchées, notamment par des inversions de branchements.

Ces politiques, de long terme, qui nous ont également conduit à engager des travaux essentiels sur notre station de dépollution des eaux usées, sont cruciales au vu de l'état actuel des réseaux des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales en place à ce jour, même si elles conduiront à des augmentations de redevance assainissement pour les eaux usées et de taxe « eaux pluviales » pour les réseaux de collecte d'eaux pluviales.

La préservation des intérêts de nos générations futures est notre seule motivation dans les choix que le SIAH réalise sur cette période 2021/2022, nécessité déjà largement annoncée depuis plusieurs années. Laisser les réseaux se dégrader augmente les coûts d'exploitation, génère des dysfonctionnements chez les usagers, voire des risques de sécurité publique, et de fait dégrade l'image et la qualité du service public auxquelles le SIAH attache une importance particulière depuis des décennies.

C'est dans cet intérêt commun et avec ce souci de solidarité au sein du bassin versant de nos 35 communes que je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport d'activité !

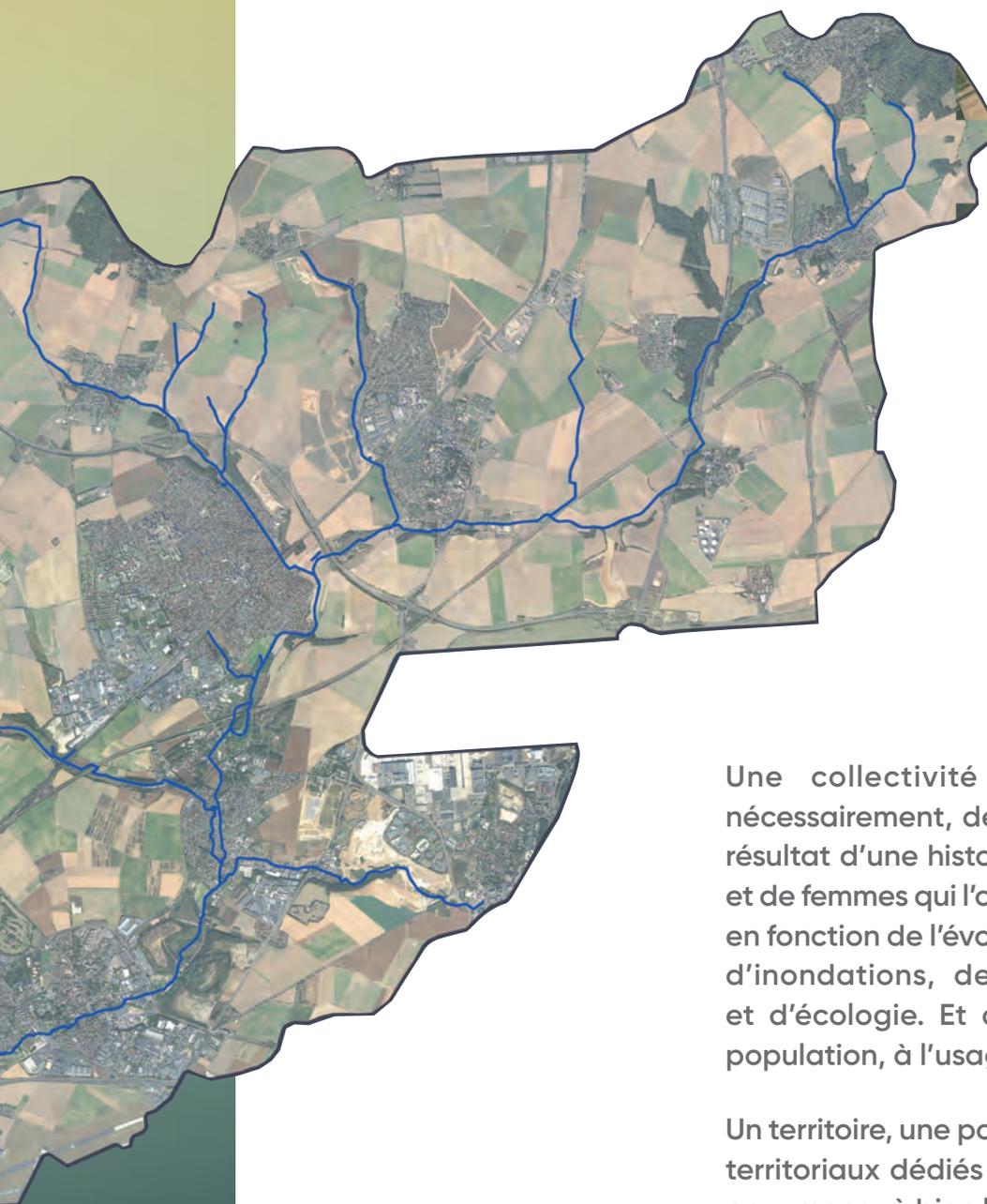
A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

Benoit JIMENEZ
Président du SIAH,
Maire de Garges-lès-Gonesse

UNE ÉQUIPE, UN



TERRITOIRE



Une collectivité telle que le SIAH est nécessairement, depuis sa création en 1945, le résultat d'une histoire, d'une équipe d'hommes et de femmes qui l'ont faite, modelée, structurée, en fonction de l'évolution des enjeux, sanitaires, d'inondations, de qualité des cours d'eau et d'écologie. Et avant tout de service à la population, à l'usager.

Un territoire, une population, des agents publics territoriaux dédiés et dévoués, et des budgets pour mener à bien les missions qui sont confiées au SIAH, voilà le cocktail gagnant d'une politique publique ambitieuse et raisonnée en matière de gestion des cours d'eau et d'assainissement.





A • FONCTIONNEMENT

Le SIAH du Croult et du Petit Rosne est un établissement public. Il s'agit d'un Syndicat Mixte administré par une assemblée délibérante dénommée "le Comité du Syndicat" et composé d'un Bureau du Syndicat qui règle les affaires courantes. Il regroupe 70 membres titulaires et 70 membres suppléants. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour prendre l'ensemble des délibérations relevant des affaires du SIAH. Un certain nombre de délibérations ne peuvent être prises que par le Comité. On citera par exemple : le vote du budget, l'approbation du compte administratif, la création ou la suppression d'un poste, la modification du tableau des effectifs, la modification des statuts, etc.



Le Président et le Bureau syndical

Le président et le Bureau du syndicat sont élus par le Comité Syndical. Le président exécute les délibérations du Comité Syndical et est chargé de l'administration du SIAH. Il est, par exemple, chargé de représenter le SIAH en justice. Il prépare et exécute les décisions que va prendre le Comité du Syndicat. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes. Il a la possibilité de prendre des décisions dans un domaine de compétences délimité par le Comité du Syndicat.

Le Bureau, quant à lui, prend un certain nombre de décisions relevant des affaires courantes et valide les décisions du président déléguées par le Comité.

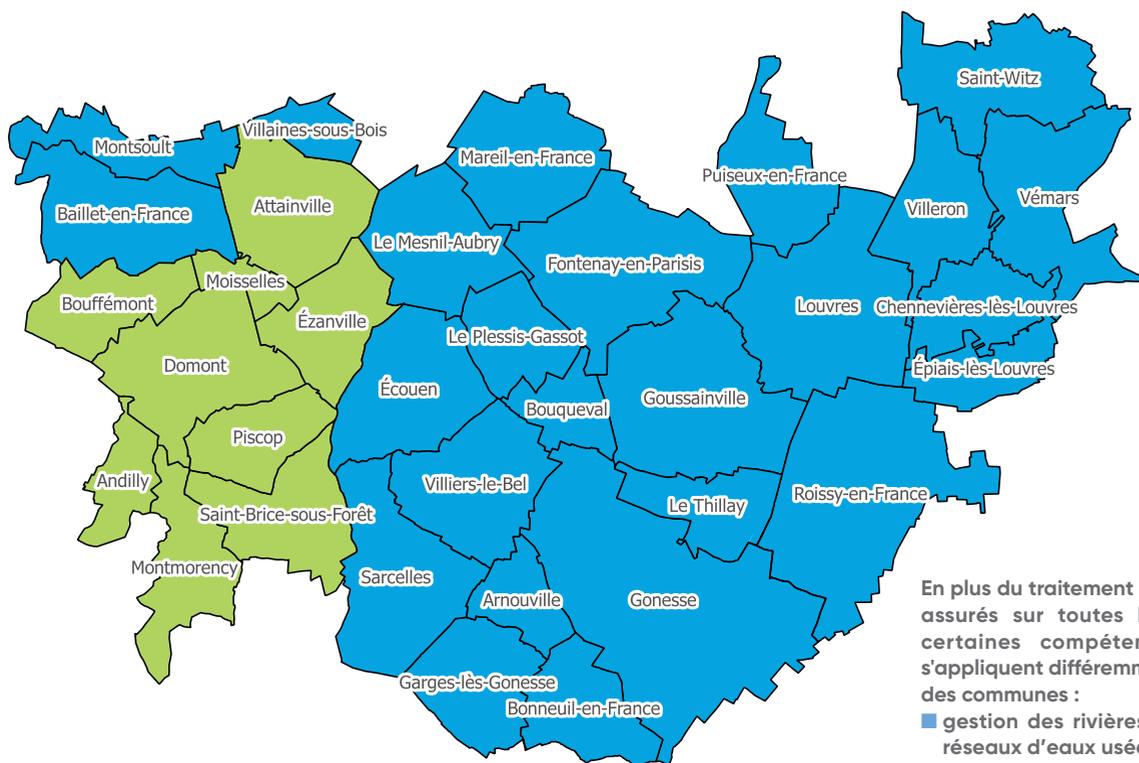


B • COMPÉTENCES & TERRITOIRE

Les récentes réformes territoriales ont conduit à une redistribution des compétences entre les différentes collectivités du territoire d'action du SIAH. C'est ainsi que le SIAH s'est vu transférer, au 1^{er} janvier 2018, à sa demande, et en parfaite cohérence avec son action depuis sa création, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Au 1^{er} janvier 2019, il a également accru ses compétences en proposant aux communes et établissements publics à fiscalité propre, de devenir le dépo-

sitaire de la compétence collecte des eaux usées et des eaux pluviales. C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 2020, le SIAH exerce cette compétence « collecte » sur 22 communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF). Par ailleurs, le SIAH a continué, en 2021, en parallèle de la gestion des 22 réseaux transférés, à exploiter les réseaux d'assainissement de plusieurs communes par voie conventionnelle (Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsourt, Villaines-sous-Bois).





En plus du traitement des eaux usées, assurés sur toutes les communes, certaines compétences du SIAH s'appliquent différemment en fonction des communes :

- gestion des rivières + gestion des réseaux d'eaux usées et pluviales
- gestion des rivières uniquement

C • L'ÉQUIPE

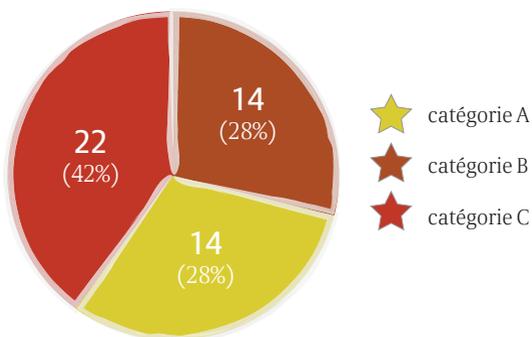
L'équipe du SIAH est composée, au 31 décembre 2021, de 50 agents, 25 hommes et 25 femmes qui possèdent des métiers très différents. La plupart du personnel détient une formation technique liée à la spécificité des métiers de l'assainissement, de la lutte contre les inondations et de la protection des milieux aquatiques. La structure comprend trois domaines d'action, communication, administration - ressources et technique.

La proportion d'agents titulaires par rapport aux agents contractuels a évolué ces dernières années de la manière suivante :

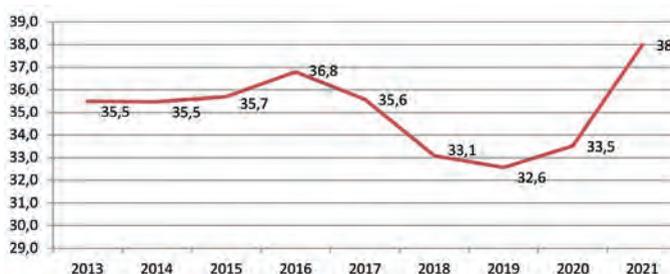
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de non-titulaires	8	7	12	9	7	11	19	17	15
Nombre de titulaires	28	29	27	29	33	31	34	35	35
Total	36	36	39	38	40	42	53	52	50
% de titulaires	78%	81%	69%	76%	83%	74%	64%	65%	70%



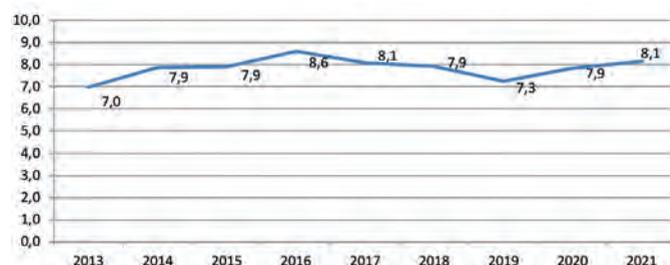
Répartition du personnel par emploi



Moyenne d'âge



Ancienneté moyenne



D • LES BUDGETS

SUR LE PLAN BUDGÉTAIRE, LE SIAH COMPREND TROIS BUDGETS :

- Le budget principal eaux pluviales – GÉMAPI
- Le budget annexe eaux usées – ASSAINISSEMENT
- Le budget annexe du SAGE Croult Enghien Vieille Mer



BUDGET EAUX PLUVIALES – GÉMAPI

(GÉstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

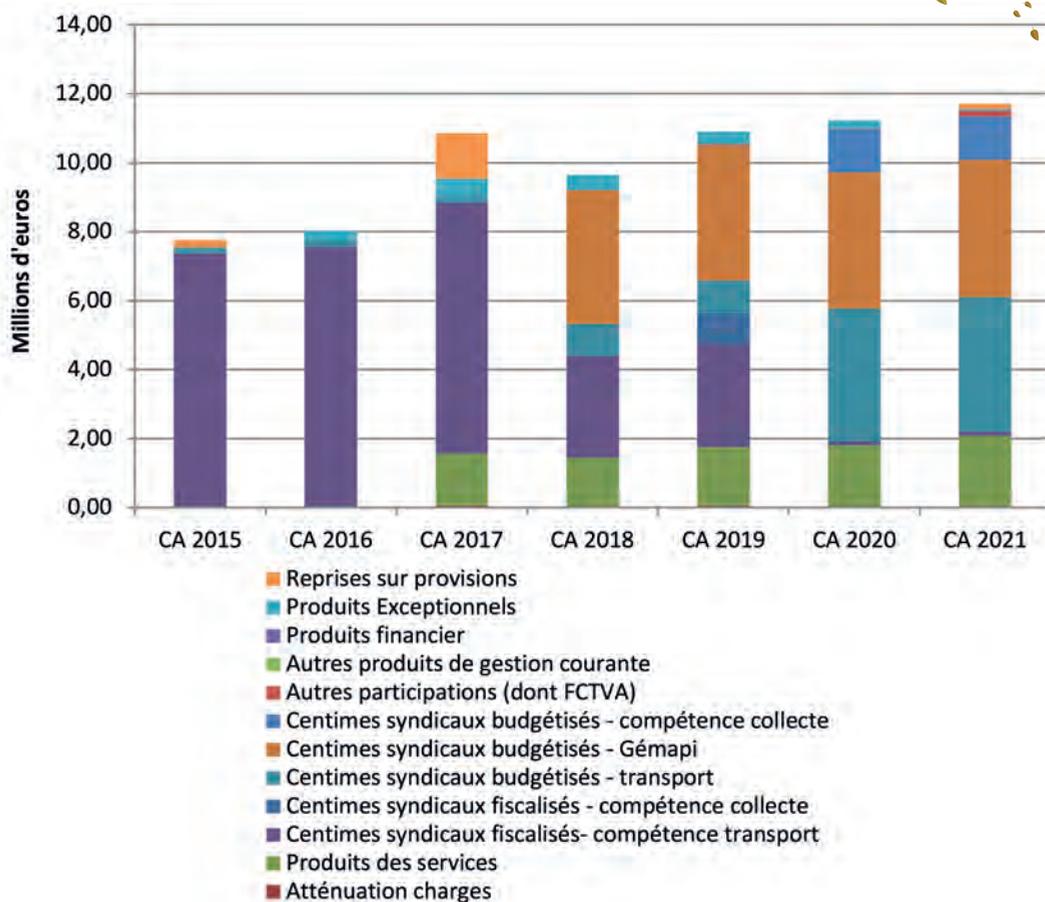
Le budget eaux pluviales – GÉMAPI a pour vocation d'assurer l'entretien des réseaux d'eaux pluviales, des bassins de retenue, du Croult et du Petit Rosne et de réaliser toutes les opérations relevant de ce domaine. Il est principalement financé par les centimes syndicaux. Le montant des centimes syndicaux et les participations des communes fiscalisées augmentent chaque année de 1% pour assurer le fonctionnement et les investissements nécessaires à la gestion de ces compétences. Depuis 2017, les dépenses de personnel et les frais de structures et communication sont supportées par le budget eaux pluviales – GÉMAPI. Par conséquent, la refacturation (produits des services) augmente fortement en 2017.

En d'autres termes, à partir de 2019, le budget eaux pluviales – Gémapi couvre les compétences suivantes :

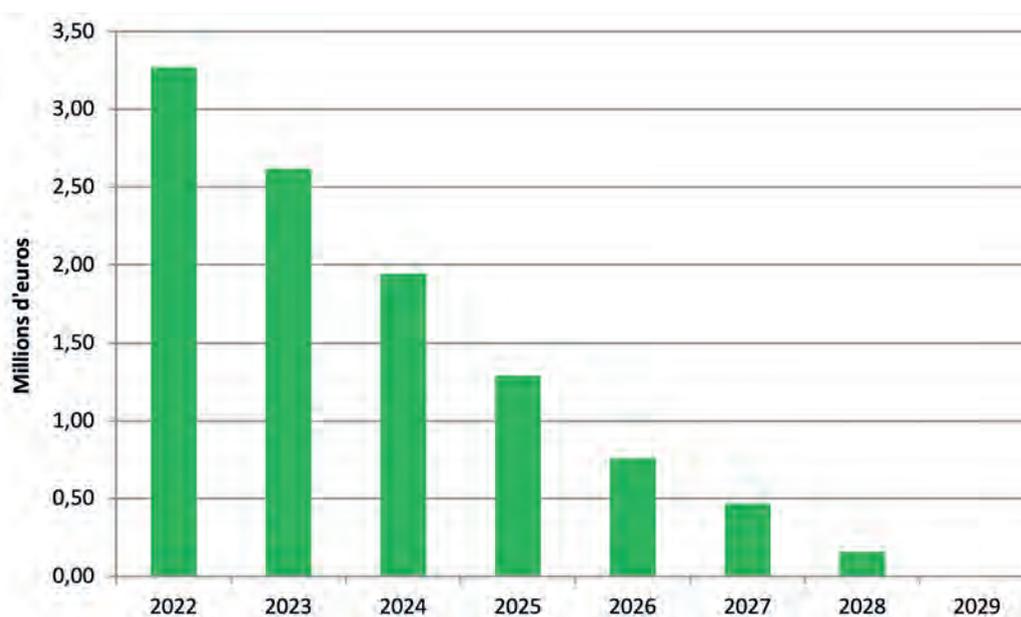
- La Gémapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- La compétence intercommunale de Transport des eaux pluviales
- La compétence Collecte pour 19 communes des eaux pluviales



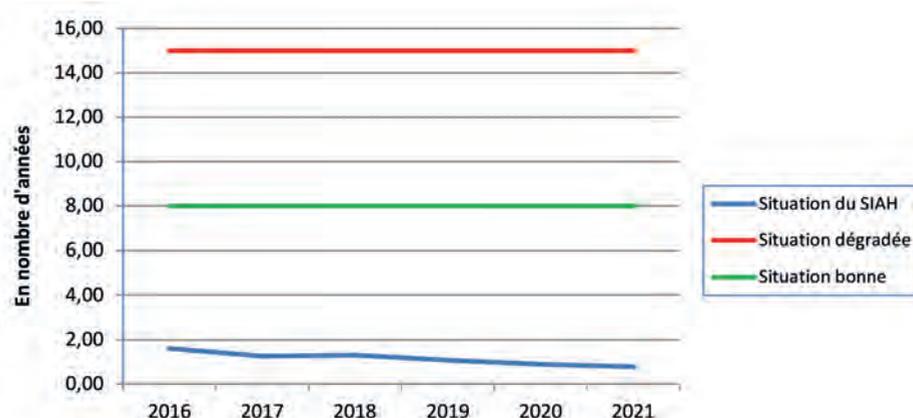
Recettes de fonctionnement
Montant total = 11 705 724,38 €



Capital restant dû au 01/01/2022 = 3 272 631,63 €



Capacité de désendettement



Le SIAH devrait consacrer 0,78 année à rembourser le stock de sa dette, s'il y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

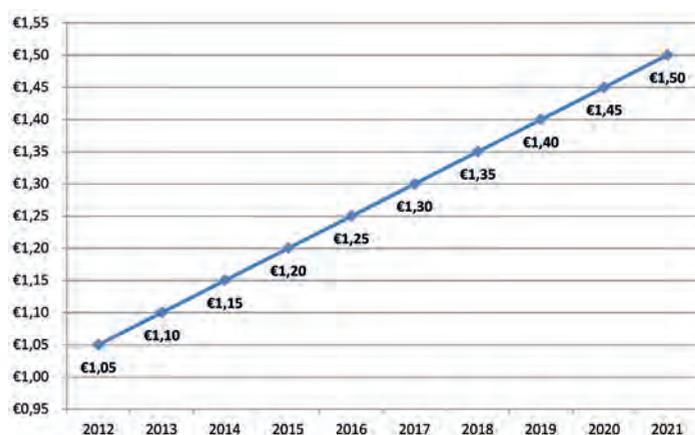
BUDGET EAUX USEES – ASSAINISSEMENT

Le budget eaux usées-assainissement gère les compétences suivantes :

- Transport eaux usées
- Collecte eaux usées pour 22 communes ayant transférées leur compétence.

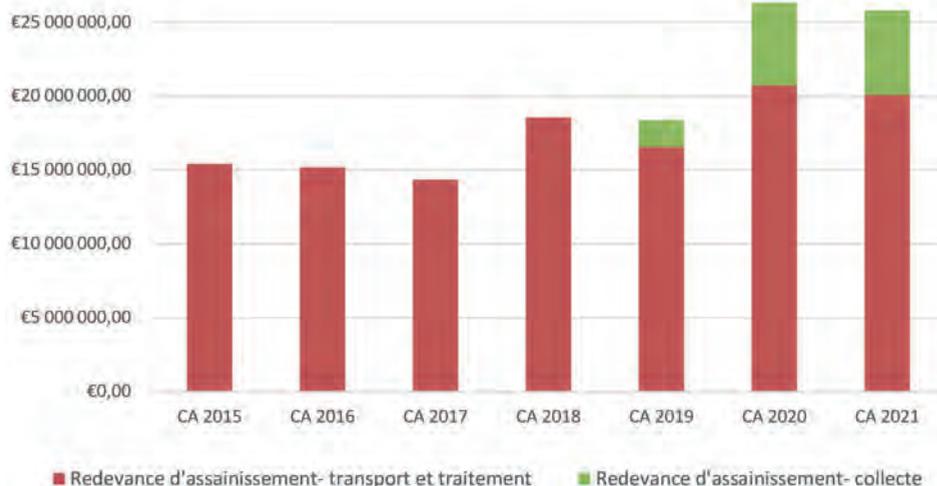
Le budget eaux usées – assainissement est principalement financé par la redevance intercommunale d'assainissement, ainsi que la redevance collecte communale d'assainissement. Cette redevance constitue la rémunération du service public de traitement des eaux usées de l'ensemble des communes et de la communauté d'agglomération membres. Depuis de nombreuses années, le SIAH veille à maintenir cette redevance à un niveau acceptable pour les usagers. L'assiette de la redevance est constituée par un prix au mètre cube d'eau facturé.

Evolution du montant de la redevance intercommunale de traitement (€/m³ d'eau potable facturé)



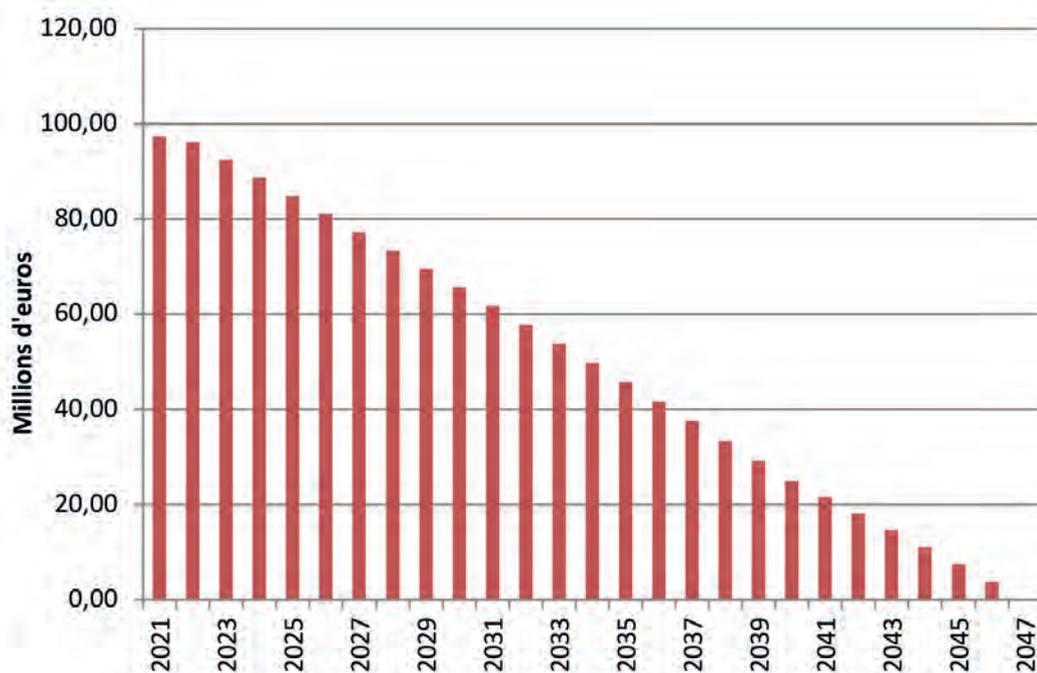
Par ailleurs, pour ce qui est du transfert de la compétence Collecte – eaux usées – assainissement pour 22 communes, le SIAH a maintenu les tarifs de la redevance collecte appliqués précédemment par chaque commune.

Redevance assainissement : 25 833 864,87 €



En complément, l'unité de méthanisation permet de générer une nouvelle ressource. En effet, la recette de la vente de biogaz s'élève en 2021 à 1 202 397 € partagée contractuellement à part égale entre le SIAH et l'exploitant de la station de dépollution.

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE
Capital restant dû au 01/01/2022 = 96 155 434,95 €



La dette du SIAH est essentiellement composée d'un emprunt de 76 millions auprès de la Banque Européenne d'Investissement en 2018, ainsi que de l'avance de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de 18 millions reçue en 2019 pour le travaux d'extension de la station de dépollution.



Capacité de désendettement



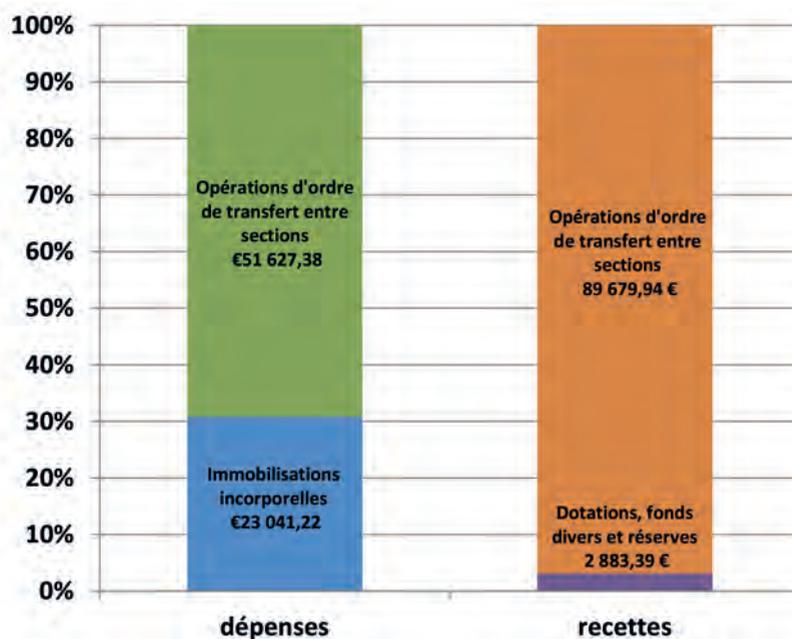
Avec le nouvel emprunt de la Banque Européenne d'Investissement, le ratio du SIAH reste correct puisqu'il passe à 5,76 années ce qui est inférieur au seuil critique.

BUDGET SAGE

Le budget SAGE concerne le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau sur le périmètre hydrographique du Croult-Enghien-Vieille Mer et rassemblant trois structures, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, le Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin et le SIAH.

Ce dernier, qui a été désigné « structure porteuse » pour l'élaboration de ce Schéma, a recruté une animatrice qui coordonne les entités de la Commission Locale de l'Eau (CLE) (commissions thématiques, bureau) et qui assure le suivi des phases importantes de l'élaboration du SAGE, en lien avec les acteurs de l'eau du territoire.

CA 2021 – SAGE





Nouveau bâtiment administratif,
vue sur le hall d'accueil



PRÉVENIR ET GÉRER



LE RISQUE INONDATION

2

Beaucoup de citoyens croient encore que des rivières enterrées sont le gage d'une bonne protection contre les inondations. Une version hydraulique du proverbe « vivons heureux, vivons cachés ! ».

La réalité est tout autre ! Enterrer une rivière ne l'a jamais empêché de déborder et bien souvent aggrave le risque en accentuant l'effet de surprise lié au fait que les habitants ont fini par oublier qu'une rivière passe sous leurs pieds...

Au-delà de l'avantage écologique et paysager à voir une rivière couler à ciel ouvert, y compris en centre-ville, permettre à la rivière de déborder temporairement, pour autant que ce soit d'une manière maîtrisée, lui permet également de retourner dans son lit le plus rapidement possible et d'éviter des inondations telles que celles de 1992 pendant lesquelles le Petit Rosne était resté, notamment dans le village de Sarcelles, à des hauteurs dramatiques pendant plusieurs semaines.

Ré-ouvrir les rivières, reconstituer leur fonctionnement naturel, n'est pas incompatible avec une protection efficace des biens et des personnes ; c'est tout l'enjeu de la politique engagée par le SIAH depuis quelques décennies : concilier écologie et résilience de la ville en période de pluies intenses.





A • URBANISME

Afin de s'assurer de la cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et la politique de gestion de l'assainissement, le SIAH souhaite être consulté au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PADD et PLU) en participant aux réunions de présentation aux personnes publiques et en émettant un avis sur les dossiers avant enquête publique. Le SIAH a ainsi été amené à émettre en 2021 des avis ou à participer aux réunions des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le PLU (et leur modification/révision) de la commune de Fontenay-en-Parisis.

Les observations émises traduisent les prescriptions générales imposées par le SIAH aux Communes de Communes ou d'Agglomération ou aux communes adhérentes. Ces prescriptions sont applicables jusqu'à ce que le zonage d'assainissement, à délimiter sur le territoire intercommunal ou communal conformément à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, soit soumis à enquête publique. En effet, ce document (notice explicative, plan de zonage eaux usées et plan de zonage eaux pluviales) présente l'intérêt d'être plus précis sur les volets eaux usées et eaux pluviales pour l'ensemble des zones définies dans le cadre du PLU.

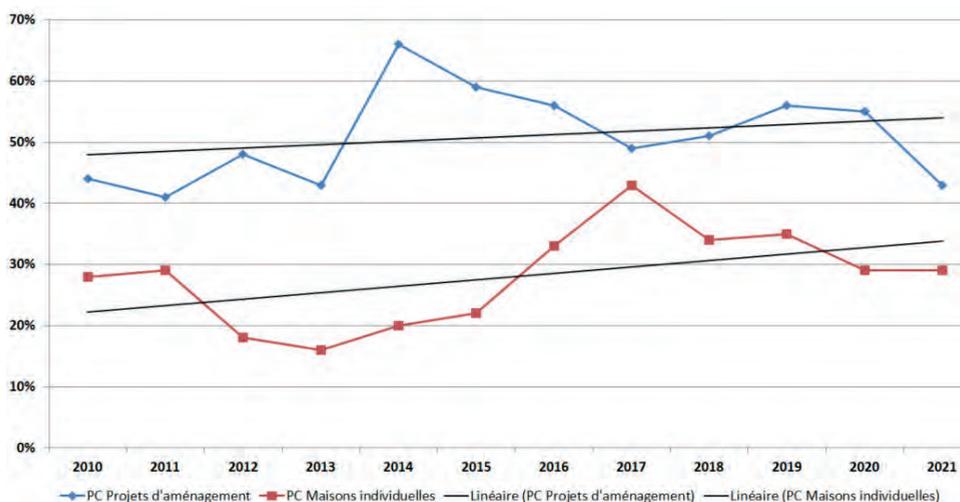




UNE PRÉSENCE AFFIRMÉE SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE

Chaque pétitionnaire imperméabilisant le sol a une responsabilité sur l'impact de ces eaux supplémentaires qui ruissellent vers l'aval. C'est pourquoi, au travers de son règlement d'assainissement, le SIAH prescrit, notamment, des ouvrages de rétention des eaux pluviales à la parcelle dont les volumes, cumulés à l'échelle du territoire du SIAH, contribuent fortement à écrêter les crues, particulièrement en fond de vallée.

Evolutions constatées depuis 10 ans



AVIS SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Le SIAH émet un avis technique sur l'assainissement pour chacun des projets individuels à usage d'habitation (construction, extension, réhabilitation, etc.) et d'aménagements (construction ou réhabilitation de logements collectifs, d'hébergements hôteliers, de commerces ou d'artisanat, d'entrepôts, de locaux commerciaux, de bureaux, d'établissements publics, etc.) qu'il reçoit : les prescriptions émises portent sur les eaux usées et les eaux pluviales. De 2004 à fin 2021 environ 299 228 m³ de rétention des eaux pluviales à la parcelle, en domaine privé, ont été prescrits dans le cadre de nos avis émis. Le tableau ci-après présente les volumes prescrits depuis l'année 2011.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Maisons individuelles en m ³ prescrits	445	359	231	331	336	326	370	367	403	400	527
Projets d'aménagement en m ³ prescrits	7 157	3 148	7 620	16 085	9 086	9 739	19 138	39 636	28 148	14 836	11 720



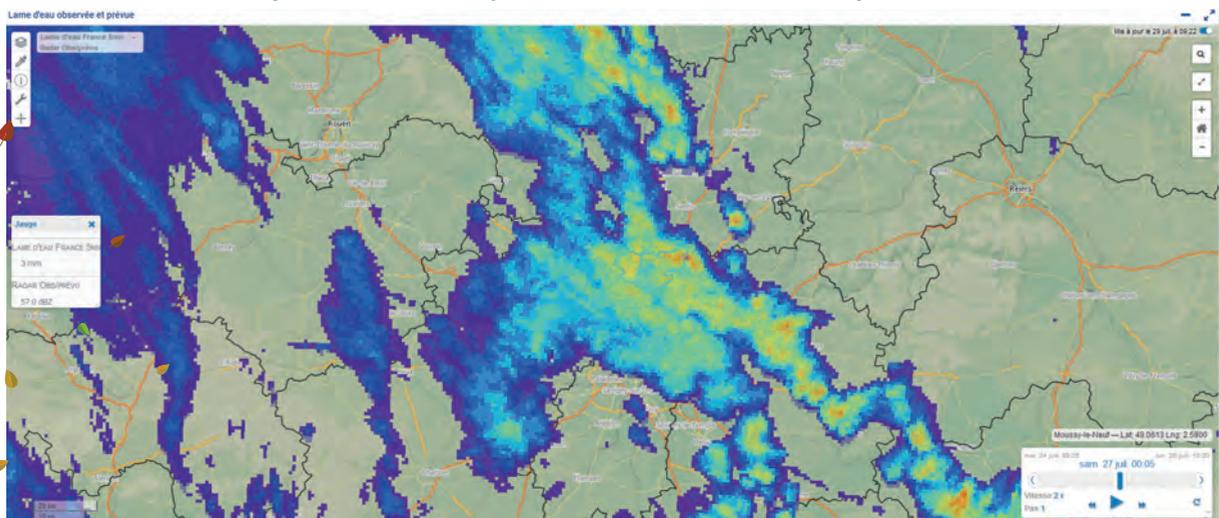


B • ASTREINTE HYDRAULIQUE

L'astreinte dite « hydraulique » du SIAH est destinée à mettre à disposition du personnel spécialisé, 24H/24, 365j par an, pour gérer, en temps réel, les épisodes pluvieux en adaptant, si besoin, les consignes de hauteur des vannes des bassins de retenue en fonction des pluies passées, en cours et à venir, et de la réponse des réseaux et rivières à ces précipitations. Derrière les outils informatiques, ce sont donc plusieurs personnes, connaissant très bien le terrain et le fonctionnement de nos rivières, qui se relaient en permanence et œuvrent, en toute discrétion, pour la sécurité de tous.

Le SIAH peut, dans cette optique, bénéficier, par un marché public attribué à Météo-France en 2019, d'une vision en temps réel des pluies tombant sur chaque point du territoire, via des données fournies par des radars et par des pluviomètres. Ces outils permettent également aux techniciens en charge de l'astreinte d'avoir une prévision des pluies à venir et donc d'anticiper d'éventuels choix de gestion des réseaux d'eaux pluviales.

Capture d'écran du système d'alertes météo utilisé par le SIAH



Capture d'écran du logiciel de suivi et de contrôle des bassins de retenue





C • LE SYSTÈME DE TÉLÉGESTION



PRINCIPE DE LA TÉLÉGESTION :

Protéger les populations contre les inondations liées aux deux principaux cours d'eau traversant son territoire d'action est l'une des principales missions du SIAH depuis sa création. Elle se concrétise par les nombreux bassins de rétention aménagés sur son bassin versant.

Ces ouvrages peuvent être de différentes natures (génie civil ou terrain naturel encaissé) et avoir différents aspects. Depuis que le SIAH est maître d'ouvrage des projets d'aménagements hydrauliques sur son territoire, ses critères de sélection ont toujours été la pertinence hydraulique et l'intégration paysagère de ses bassins. Cette politique a donné naissance

à plusieurs bassins d'envergure qui sont majoritairement à ciel ouvert et végétalisés.

Un bassin de retenue a pour vocation de stocker les eaux de pluie afin de contrôler le débit maximum qui transitera à l'aval. La retenue des eaux est rendue possible, généralement, par une vanne amovible installée à la sortie de l'ouvrage. Celle-ci est ouverte de sorte à laisser s'écouler le débit de temps sec du cours d'eau, et tamponne les eaux dès que le débit atteint un certain niveau, tout en laissant s'écouler un « débit de fuite » qui n'aura pas de conséquence néfaste pour l'aval. La maîtrise de ce débit de fuite, calculé lors de la conception de l'ouvrage, est donc la garantie que la rivière ne déborde pas de son lit plus en aval.



Bassin de retenue des Combattants à Sarcelles

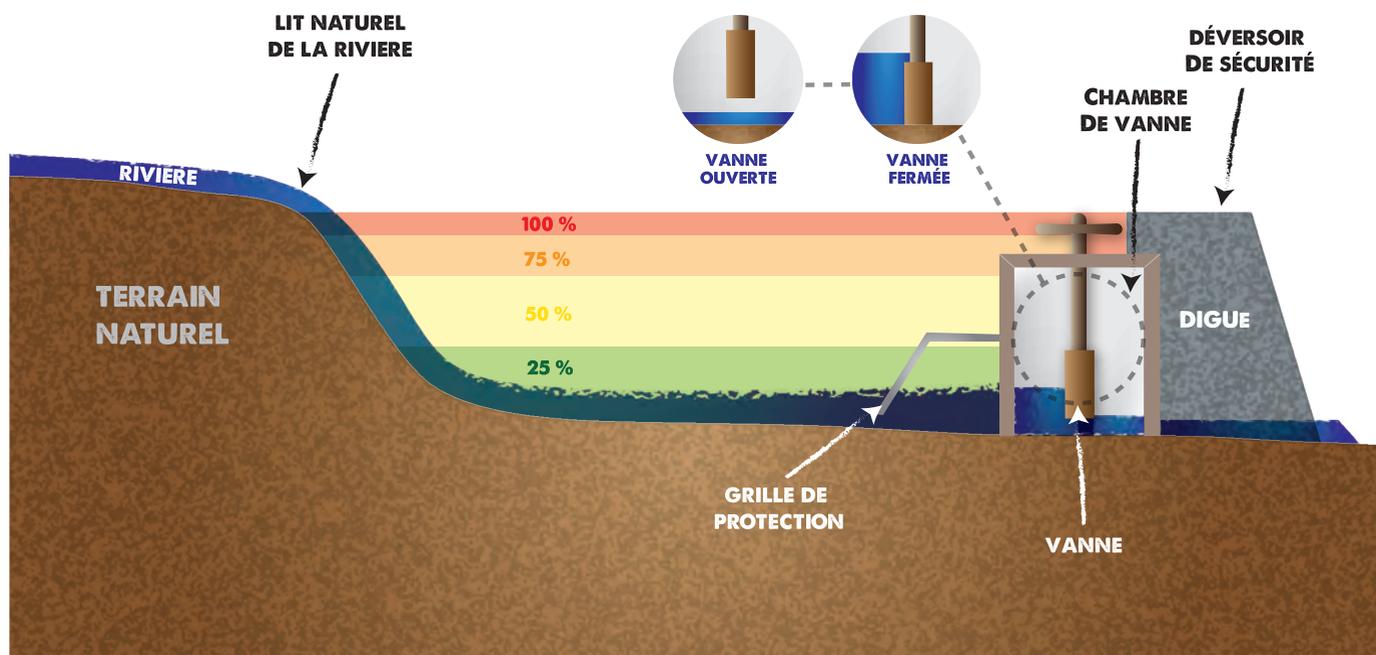


La gestion des phases de remplissage du bassin en temps de pluie et de sa vidange est un élément essentiel pour la sécurité des habitants du secteur, et cela d'autant plus en milieu urbain où les enjeux économiques peuvent être conséquents. Gérer un bassin de rétention revient donc à optimiser son remplissage dans le temps de sorte à écrêter le pic de crue.

C'est, entre autres, par l'aménagement des bassins le long de son réseau hydrographique que le SIAH

contribue à prévenir le risque inondation sur son territoire. De fait, ces bassins se retrouvent interconnectés et seule une vision globale de la sollicitation de ces ouvrages en temps de pluie permet une régulation des flux optimisée et sécuritaire.

Compte tenu de l'étendue du territoire, cette vision globale se traduit par la mise en place de moyens permettant de connaître en temps réel la sollicitation des bassins, autrement dit leur niveau de remplissage, et de pouvoir les gérer à distance.



MOYENS

Le SIAH a engagé depuis plusieurs années un programme d'aménagement du bassin versant destiné à réguler les débits du réseau hydrographique superficiel. Ce programme a permis la mise en œuvre du système de télégestion qui se compose :

- d'un poste de gestion technique centralisée, destiné à gérer les communications et à superviser le système,
- de 16 bassins de retenue télégérés, équipés de vannes motorisées et de points de mesure de niveau, destinés à optimiser le fonctionnement hydraulique de ces bassins,
- de 8 bassins de retenue télésurveillés dont on peut à tout instant connaître le niveau de remplissage,
- de 10 points de mesure de débit, répartis sur le Croult et le Petit Rosne, destinés à contrôler de manière optimale les débits de fuite et connaître en temps réel l'état du système hydraulique.



D • DES TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

La lutte contre les inondations de nos jours, sur le territoire du SIAH, est un mélange complexe d'actions sur les réseaux d'eaux pluviales et sur les rivières.

Dans la continuité de la prise de compétence collecte assainissement en 2019 et 2020 sur 22 communes de son périmètre d'action, le SIAH a engagé la révision de son schéma directeur d'assainissement, afin de mettre à jour les actions à engager sur les réseaux de collecte pour réduire les phénomènes de débordements des réseaux, en particulier dans les zones urbaines. Cette étude, lancée en septembre 2021, sera effectuée en concordance avec l'autre étude hydraulique réglementaire lancée en 2021 relative aux ouvrages hydrauliques de type bassins de retenue,

incluant des études de danger réglementaires.

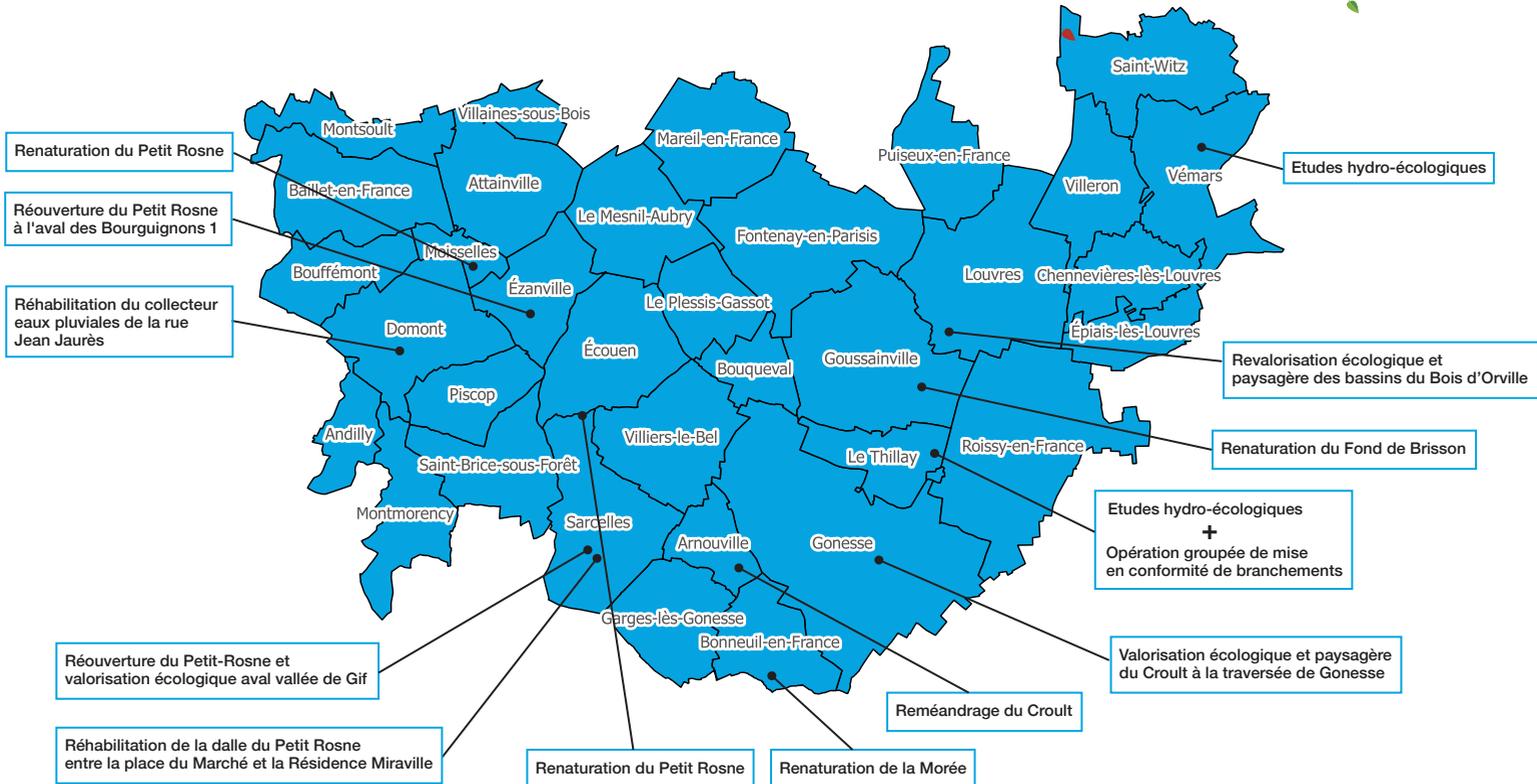
La complémentarité de ces études, associées également aux études réglementaires d'aléas de type Plan de prévention des risques inondations (PPRI) lancées en 2021 par la Préfecture du Val d'Oise sur le bassin versant Croult - Petit Rosne, permettra au SIAH de se projeter sereinement dans les toutes prochaines années sur les priorités d'action en matière hydraulique. Ce sera également l'opportunité d'intégrer la nécessaire prise en compte des effets du réchauffement climatique, avec notamment ses conséquences sur les pluies de projet à prendre en compte pour les aménagements des prochaines décennies.





E • DES PROJETS EN COURS

Principales études en cours



Acquisitions foncières

Le redémarrage des opérations GEMAPI sur 2021 a permis au service foncier d'engager les négociations avec les différents propriétaires concernés. En parallèle, une démarche de régularisation des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales a été engagée auprès de l'ensemble des communes propriétaires de parcelles traversées par nos réseaux d'assainissement. Ces démarches sont actuellement en cours et devraient permettre au SIAH de poursuivre la politique foncière qu'elle mène depuis plusieurs années.

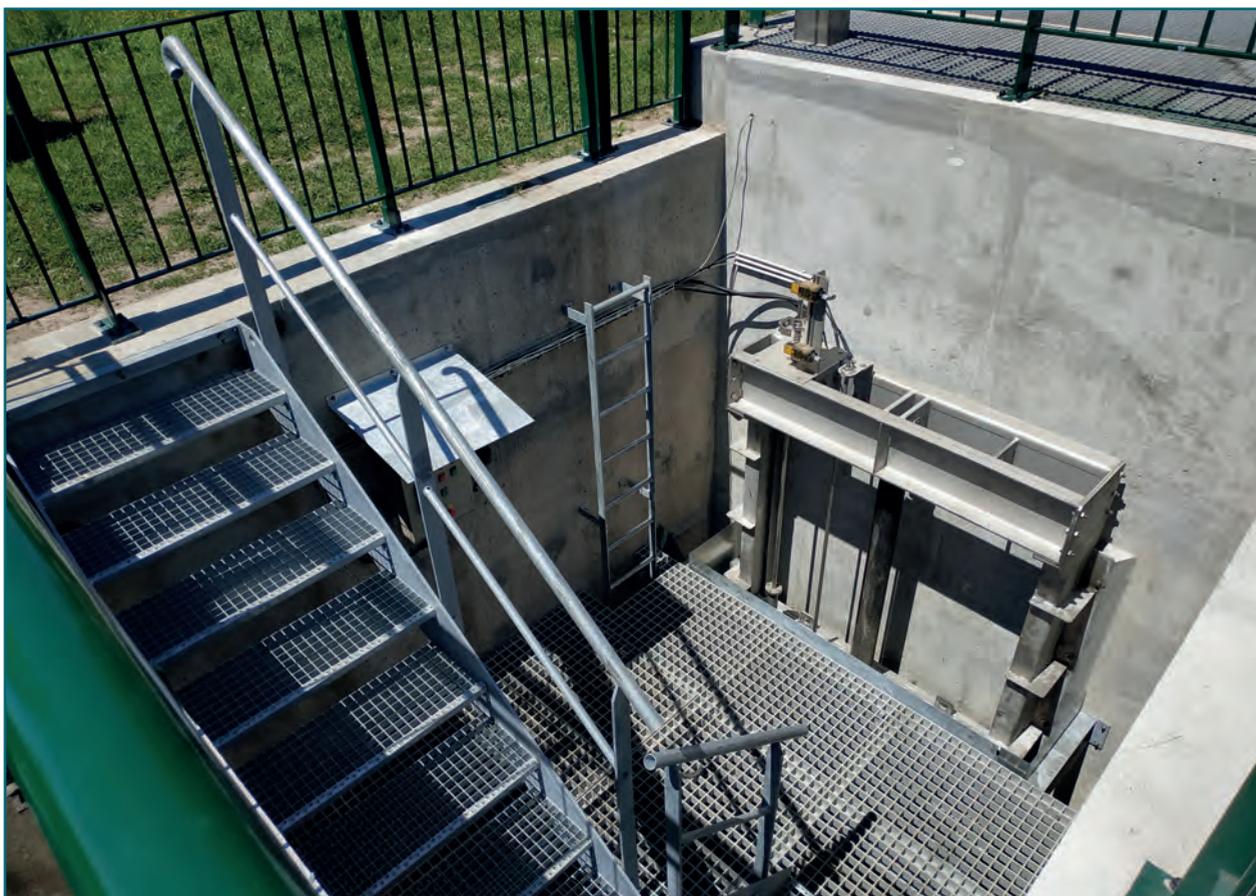


F • UN PATRIMOINE D'OUVRAGES À EXPLOITER

Afin de maintenir et d'améliorer le système de télégestion, les capteurs et le matériel d'acquisition des données des points de mesure du réseau hydraulique sont régulièrement remplacés et améliorés : remplacement des sondes pour fiabiliser la qualité des mesures, modification de l'alimentation des sondes, mise en place d'isolateurs galvaniques avec réglage et affichage numérique des valeurs brutes. De même, les équipements de sécurité aux abords de ces ouvrages sont régulièrement évalués et adaptés aux différentes contraintes liées à leur exploitation.

En 2021, le bassin de rétention des Sablons à Sarcelles a été équipé d'un système de télésurveillance permettant de suivre en temps réel le niveau de remplissage des bassins.

Ouvrage hydraulique du bassin des réserves de Chauffour à Sarcelles





RESTAURER ET PRÉSERVER



3

LES MILIEUX AQUATIQUES

La préservation de la biodiversité est l'affaire de toutes et tous !

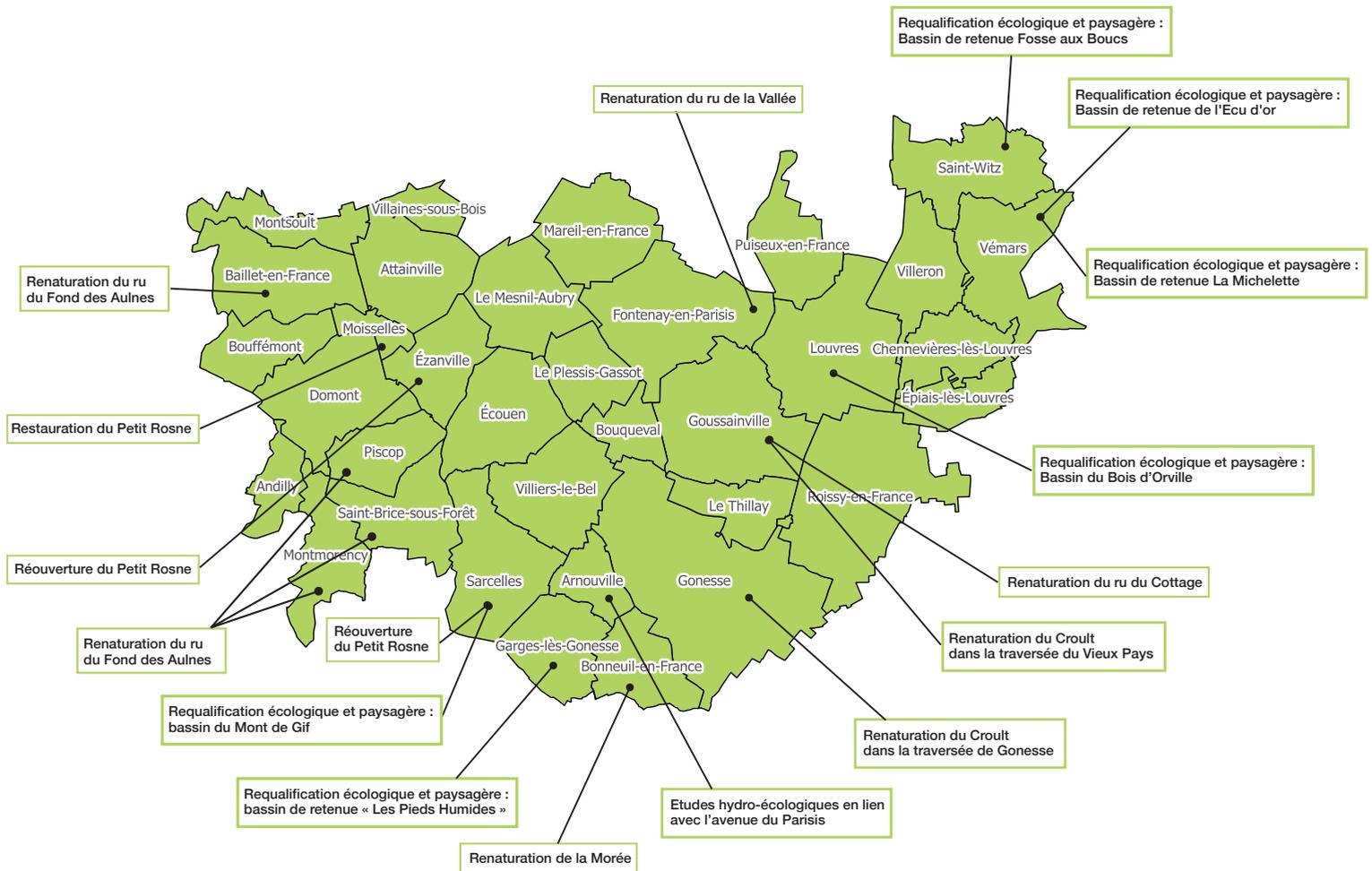
Le SIAH s'est engagé depuis longtemps dans cet enjeu majeur pour l'avenir de la planète et de l'Humain, en concevant une diversité d'habitats sur ses projets de restauration des milieux humides. Mais c'est à l'échelle de territoires plus grands (les trames vertes et bleues autour des corridors écologiques) ou plus petits, à l'échelle de chaque propriété (laisser la possibilité à la petite faune de circuler en ville dans les jardins), que se joue l'avenir de toutes ces espèces qui ont bien souvent un point commun, être perturbées par l'activité humaine.





A • DES ENJEUX AMBITIEUX

L'atteinte des objectifs de qualité des cours d'eau imposés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) passe nécessairement par la réouverture et la restauration du plus long linéaire possible, de manière à redonner aux rivières des capacités d'autoépuration et d'accueillir des écosystèmes écologiques complets et pérennes.





B • UNE GESTION RAISONNÉE DES ESPACES VERTS



En 2021, diverses opérations d'entretien ont été réalisées sur les cours d'eau, à savoir :

- 22 550 mètres de berges ont été fauchés de manière sélective,
- 2 300 mètres de berges ont été élagués sélectivement,
- 732 heures de nettoyage de grilles,
- 21 heures de ramassage de déchets.

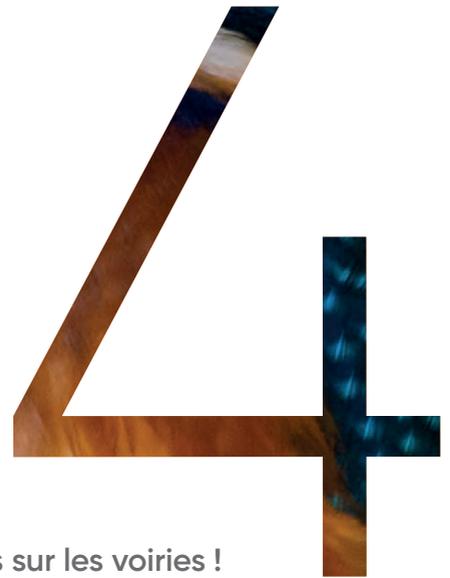
Les bassins de retenue font également l'objet d'un entretien régulier. En effet, en fonction de l'intérêt écologique du bassin, celui-ci va subir un fauchage écologique ou classique. La fauche écologique, dite tardive, est une fauche qui s'effectue en automne afin de laisser le temps à la biodiversité de se renouveler. Le SIAH réalise également l'entretien des bassins des communes qui lui en ont confié la gestion dans le cadre de conventions d'entretien. En 2021, 738 890 m² d'espaces verts ont été fauchés soit 74 ha.



AGIR CONTRE LA P



POLLUTION DES RIVIÈRES



STOP aux déchets sur les voies !

STOP aux mégots jetés par les fenêtres des voitures !

Tout va aux rivières et engendre des coûts gigantesques que nos seuls impôts ne peuvent plus supporter.

Ces pollutions, de nature chimique ou plastique, sont des fléaux pour la vie aquatique, en dehors d'être des fléaux pour la qualité de vie des citoyens que nous sommes tous !

Les rejets d'assainissement sont bien sûr également incriminés, ce qui explique les multiples actions qui pèsent sur notre facture d'eau pour éliminer de nos eaux usées traitées, avant leur rejet aux rivières, le maximum de molécules chimiques, souvent toxiques, que nos modes de vie produisent, parfois à notre insu.

Mais le meilleur traitement, c'est encore celui que nous n'avons pas à mettre en œuvre parce que nous substituons ces molécules par des produits inoffensifs pour l'environnement, notre environnement.



A • UNE STATION DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES PERFORMANTES

En 2021, la station de dépollution a reçu 19 676 663 m³ d'eaux usées. En moyenne journalière, elle a reçu 52 891 m³ d'eaux usées (soit 94,5 % de son débit nominal qui est de 55 500 m³ / jour). Le tableau suivant donne les valeurs annuelles de la station de dépollution :

	Pluviométrie* en mm	By pass vers Seine-Aval	Eaux brutes	By Pass 1** vers milieu naturel	By Pass 2*** vers milieu naturel	Eaux Épurées
Volume annuel en m³	811,5	532 331	19 144 332	0	509	19 143 823
Moyenne mensuelle en m ³	67,68	44 361	1 595 361	0	42	1 595 319
Minimum mensuel en m ³	30,9	1 807	1 407 377	0	0	1 407 377
Maximum mensuel en m ³	121,4	97 916	1 728 455	0	314	1 728 295

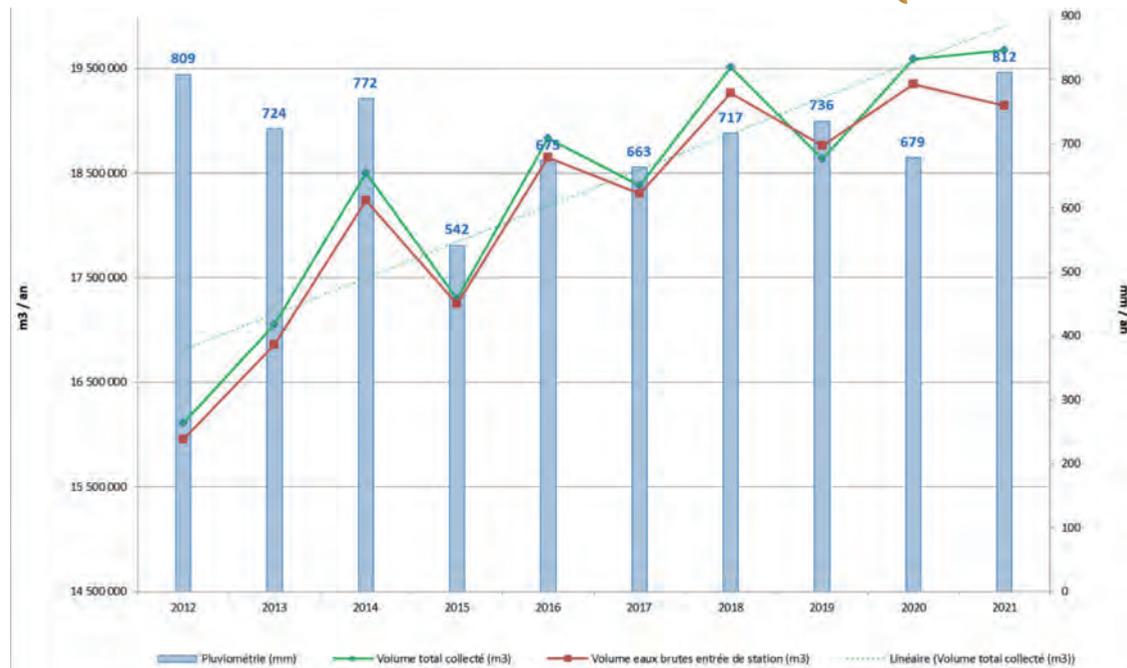
*Pluviométrie : moyenne des données fournies par les pluviomètres de Bonneuil-en-France, Jagny-sous-Bois, Roissy-en-France et Villaines-sous-Bois

**Après prétraitement

***Après décantation primaire



Suivi pluriannuel des volumes collectés et reçus en entrée de station (2011 – 2021)



Vue sur le chantier d'extension de la station de dépollution des eaux usées



Le tableau suivant présente les charges moyennes obtenues dans les eaux brutes pour chacun des principaux paramètres :

	Débit Eau Brute en m ³ / jour	Charge en DCO en kg / jour	Charge en DBO ₅ en kg / jour	Charge en MES en kg / jour	Charge en NTK en kg / jour	Charge en Pt en kg / jour
Domaine de garanties (nominal)	55 500	40 400	16 380	20 600	4 230	600
Moyenne 2021	52 463	36 640	17 141	17 725	3 592	384
Fraction 2021/nominal	95 %	91 %	105 %	86 %	85 %	64 %
Moyenne 2020	52 891	38 528	16 743	17 962	3 387	346
Rappel 2020/ Nominal	95%	95%	102%	87%	80%	58%

En 2021, la charge moyenne reçue (selon la formule contractuelle de calcul de la pollution) sur la station correspond à 307 193 équivalents habitants (ce qui équivaut à la capacité nominale qui est de 300 000 équivalents habitants), en augmentation constante depuis plusieurs années.

Vue sur le chantier d'extension de la station de dépollution des eaux usées



Le tableau ci-dessous expose les concentrations moyennes des principaux paramètres des effluents traités par la station de dépollution :

	DCO	DBO ₅	MES	NH ₄	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2021 (en mg / l)	32,05	3,61	5,42	6,30	7,72	16,07	0,33
Objectif de traitement (en mg / l)	90	25	30	pas de norme de rejet	10	10	1

Les rendements épuratoires globaux (correspondants à l'abattement réalisé via le traitement de la station entre les effluents d'entrée et ceux rejetés dans la Morée) sont exposés ci-dessous :

	DCO	DBO ₅	MES	NH ₄	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2021	95,61	98,80	98,37	88,65	85,48	76,89	95,38
Objectif de rendement	75%	80%	90%	80%	75%	70%	70%

Les résultats obtenus, tant en concentrations qu'en rendements, traduisent un traitement très satisfaisant* de la pollution alors même que sa capacité épuratoire a été diminuée du fait de l'arrêt de l'une des trois lignes biologiques pour les besoins des travaux d'extension.



* Le respect du critère NGL se juge sur la concentration moyenne annuelle ou le rendement moyen annuel





B • GESTION DES BOUES

Les boues de la station de dépollution, produites à différentes étapes du traitement des eaux, sont évacuées vers plusieurs plateformes de compostage. En 2021, 13 874 tonnes de boues ont été produites et envoyées en centre de compostage agréé.

Teneur (mg/kg MS)	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)
Seuil réglementaire à ne pas dépasser	10	1 000	1 000	10	200	800	3 000
Moyenne annuelle*	1,9	485	83,2	0,6	77,8	36,2	1 365

(*) Analyses mensuelles réalisées dans le cadre de l'autosurveillance de la station de dépollution par un laboratoire agréé (1 échantillon par mois).



MÉTHANISATION DES BOUES

Depuis le 4 novembre 2020, le SIAH réinjecte le biogaz produit à partir des boues de la station d'épuration, devenant ainsi la première station de dépollution du Val d'Oise à injecter du gaz vert dans le réseau de gaz de ville. Ces évolutions techniques permettent de proposer une nouvelle source d'énergie verte et inépuisable, en produisant jusqu'à 13 GWh/an de gaz vert, soit la consommation de gaz annuelle de 2 600 logements neufs chauffés au gaz ou de près de 70 bus roulant au gaz (source GRDF).

En complément de son aspect écologique, cette démarche permet la mise en place d'une économie circulaire. En effet, la réutilisation du biogaz permet de limiter la consommation de matières premières ainsi que d'énergies non renouvelables. Enfin, les recettes générées par la revente de cette ressource, permettront de réduire les coûts de fonctionnement de la station de dépollution, qui peuvent se montrer importants.

Au cours de l'année 2021, les quantités de biogaz qui ont été valorisées sont de 1 031 907 Nm³, soit 11,3 GWh.



TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION DE DÉPOLLUTION

Le marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) pour l'extension de la station de dépollution a été attribué au groupement OTV (mandataire), Sources, Demathieu-Bard Construction, Eiffage Génie civil, et Lelli Architectes, et a été signé le 6 septembre 2017.

Dans la continuité de l'enquête publique menée par le SIAH du 19 novembre au 19 décembre 2018, le SIAH a été autorisé à engager les travaux par un arrêté préfectoral en date du 7 juin 2019. Les travaux ont ainsi pu démarrer par ordre de service en date du 9 juillet 2019, pour une fin prévisible en 2023.

Au cours de cette année 2021, les principaux travaux se sont portés sur la poursuite de la mise en place des réseaux, la mise en service, en novembre 2021, du nouvel ouvrage d'arrivée des effluents bruts avec la pose d'une nouvelle canalisation d'aménée des eaux brutes, la mise en service des nouveaux dégrilleurs et du nouveau poste de relèvement principal en fin d'année 2021, la poursuite des travaux de réhabilitation du dessableur Nord en début d'année puis l'arrêt du dessableur Sud en avril 2021 en vue des travaux

de réhabilitation de cet ouvrage (travaux terminés en août 2021), le remplacement des tamis, la mise en service d'un nouveau décanteur primaire en avril 2021 puis le démarrage des travaux de réhabilitation du décanteur primaire existant, les travaux de réhabilitation d'un des bassins biologiques et des deux clarificateurs, le remplacement de deux des quatre anciens turbocompresseurs par 2 nouveaux surpresseurs, la mise à l'arrêt de l'ancien relèvement

secondaire en octobre 2021 et la mise en service du nouveau poste de relèvement intermédiaire, l'arrêt des deux anciennes unités de désodorisation, le démantèlement de l'ancienne cuve à fioul, la mise en service du prétraitement par UV de l'eau industrielle (eaux traitées récupérées pour les besoins d'exploitation de la station), la mise en service du nouvel ouvrage de rejet et enfin, la mise en service de la pompe à chaleur récupérant les calories des eaux traitées.



Vue sur un des nouveaux digesteurs en construction



C • UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EN BON ÉTAT, ACCESSIBLE, RESPECTANT LE SÉPARATIF ET GÉRÉ DE FAÇON PATRIMONIALE



EXPLOITATION

L'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales est effectué selon une fréquence prédéterminée. La définition de cette fréquence est établie sur la base de notre connaissance pratique des réseaux et des informations relevées sur ces ouvrages

(vétusté, dysfonctionnements observés, inspections télévisées, etc.). En accord avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF), 22 communes adhérentes ont décidé de confier la gestion de leurs réseaux communaux au SIAH. Il s'agit d'Arnouville, Bonneuil-en-France, Bouque-



val, Chennevières-lès-Louvres, Ecoeu, Epiais-lès-Louvres, Fontenay-en-Parisis, Garges-Lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Louvres, Puiseux-en-France, Roissy-en-France, Saint-Witz, Sarcelles, Vaud'herland, Vémars, Villeron et Villiers-le-Bel. En effet, le législateur a souhaité à terme que les Communautés de Communes et d'Agglomération exercent la compétence « assainissement » et c'est dans le cadre de cette prise de compétences que la CARPF et le SIAH ont œuvré pour que le SIAH puisse disposer d'une logique intégrée avec la collecte (réseaux communaux) le transport et le traitement des eaux usées mais aussi la collecte et le transport des eaux pluviales.

Ces interventions concernent principalement :

- visites et contrôles visuels
- curage mécanique des collecteurs
- nettoyage des bouches d'engouffrement
- traitement des déchets d'assainissement
- pompage des bacs à graisse et traitement des déchets graisseux.

INSPECTIONS TÉLÉVISÉES

Les réseaux de collecte et de transport d'eaux usées et d'eaux pluviales évoluent dans le temps. Leur structure ainsi que leur étanchéité peuvent s'altérer sous l'effet de facteurs internes et externes (corrosion due aux effluents ou aux sols, chocs dus aux véhicules lourds, défauts structurels, etc.). L'inspection télévisée permet de visualiser de l'intérieur la canalisation enterrée et de recueillir et compiler des informations très précises sur leur état. Il en découle

éventuellement des préconisations d'interventions ou de travaux. Cette approche permet d'agir de façon préventive, ce qui a le double avantage de réduire les dommages environnementaux (en évitant des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel par exemple) et de réduire le plus souvent les coûts d'intervention ou éventuellement de lisser les dépenses financières par rapport au budget courant. En 2021, 3 352 mètres de réseaux de transport des eaux usées et 829 mètres de réseaux de transport des eaux pluviales ont fait l'objet d'une inspection télévisée.

CURAGE

Le curage d'une canalisation consiste à envoyer un tuyau souple à haute pression à l'intérieur du collecteur. En 2021, 20 191 mètres de canalisations de transport des eaux usées ont été curés.

TRAVAUX DIVERS

Les interventions réalisées consistent en des travaux de réparation et de remise en état des ouvrages. Ces travaux consistent à sceller ou à remplacer les tampons de regard de visite sous chaussée ou sous trottoir, à sceller ou à remplacer les bouches d'engouffrement, à rechercher et à mettre à niveau les tampons sur regard de visite, à reprendre la tranchée d'assainissement sur d'éventuels affaissements ou encore à réhabiliter certains regards.

ASTREINTE

L'ensemble des réseaux placés sous la compétence du SIAH bénéficie 24/24H de 3 niveaux d'astreintes en fonction des situations rencontrées : une astreinte « exploitation », une astreinte « hydraulique » et une astreinte « surveillance ».

PRESTATIONS

Réseau de Collecte	Curage		Inspections télévisées (m)		Petits travaux d'assainissement en nombre d'interventions	Interventions d'astreinte en nombre d'interventions
	EU*	EP*	EU	EP	Tous réseaux	Tous réseaux
Arnouville	2701	0	499	229	16	126
Attainville	0	0	0	0	0	0
Baillet-en-France**	135	0	0	0	12	7
Bonneuil-en-France	0	561	144	49	1	3
Bouffémont	0	0	0	0	0	2
Bouqueval	0	0	643	59	5	0
Chennevières-lès-Louvres	0	0	0	0	1	0
Domont	0	0	0	0	2	4
Ecouen	296	0	52	162	10	5
Epias-lès-Louvres	0	0	0	0	1	0
Ezanville	0	0	0	0	2	15
Fontenay-en-Parisis	0	0	272	280	4	9
Garges-lès-Gonesse	10442	680	1928	656	26	130
Gonesse	7714	961	2335	1155	33	142
Goussainville	1886	0	1600	728	37	216
Le Mesnil-Aubry	100	100	270	0	1	8
Le Plessis-Gassot	0	0	0	0	2	0
Le Thillay	0	0	1581	623	14	50
Louvres	1633	545	0	0	10	66
Mareil-en-France**	0	0	0	94	3	4
Moisselles	0	0	0	0	1	3
Montsourt**	0	0	124	0	6	10
Piscop	0	0	0	0	0	0
Puiseux-en-France	1244	72	640	0	16	12
Roissy-en-France	0	0	70	231	2	2
Saint Brice sous Forêt	0	0	0	0	1	3
Saint-Witz	0	0	1935	1636	10	9
Sarcelles	88796	0	1838	1871	37	397
Vaud'Herland	0	0	0	0	0	2
Vémars	921	0	235	82	12	1
Villaines-sous-Bois**	0	0	0	0	0	0
Villeron	0	0	0	225	2	3
Villiers-le-Bel	2053	0	917	1055	20	128

*EU = réseaux des eaux usées, EP = réseaux d'eau pluviales

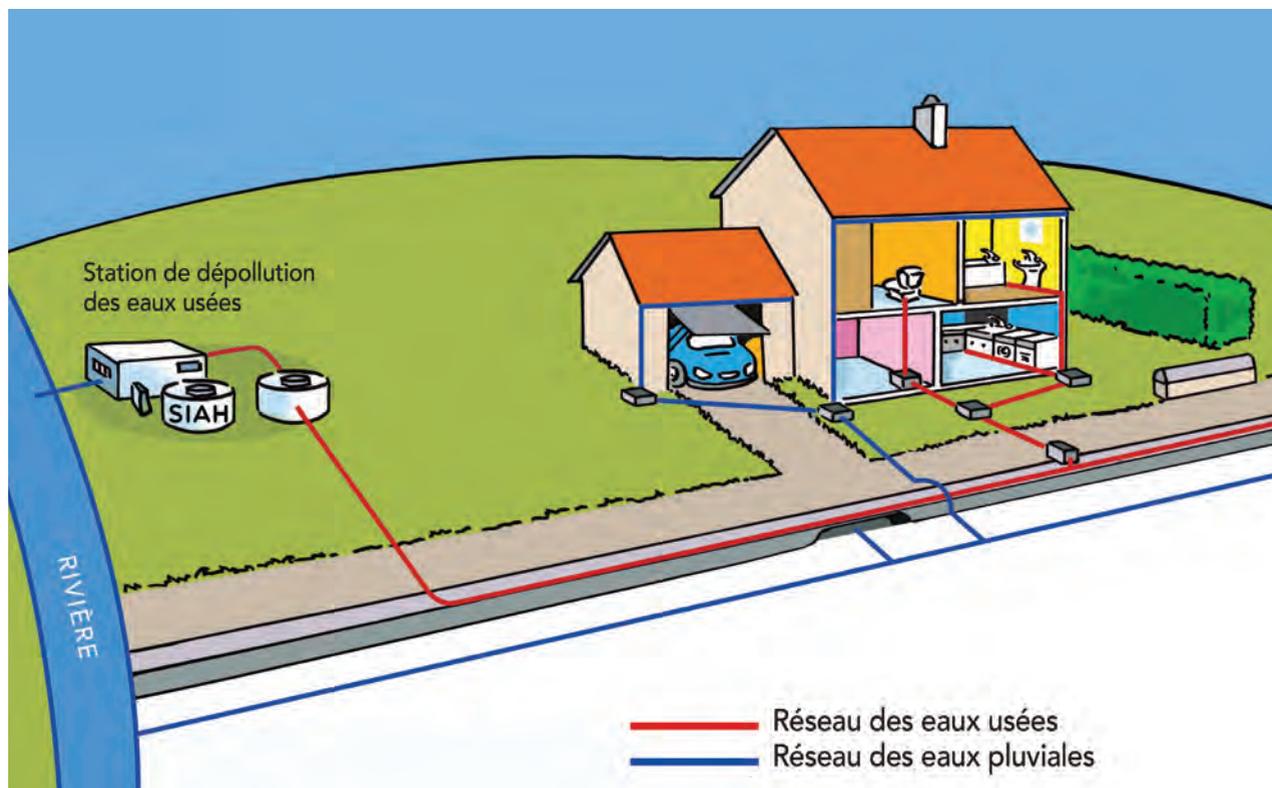
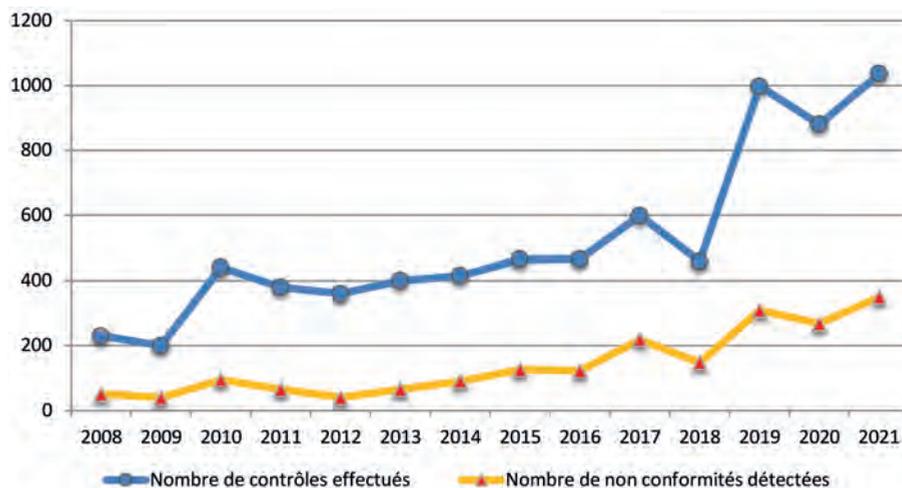
**Gestion par voie conventionnelle



MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS

Le réseau d'assainissement du SIAH est de type séparatif. Le respect de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales est une condition indispensable pour le fonctionnement optimal du système mais également pour le respect du milieu naturel. Les agents du SIAH effectuent, tout au long de l'année, des vérifications des raccordements de particuliers aux réseaux hydrauliques.

Évolution du nombre de contrôles effectués et du nombre de branchements non conformes détectés.



TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX (EU/EP)

Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue des Tournelles à Fontenay-en-Parisis

Montant des travaux : 252 965,65 € HT

- Pose de 195 mètres de canalisation en fonte pour les eaux usées et de 105 mètres de canalisation en béton armé pour les eaux pluviales,
- Pose de 11 regards,
- Retrait d'une canalisation en ciment de 236 mètres,
- Reprise des branchements,
- Réfection des surfaces.

Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues des Prés Frais, de la Michelette, de l'Orme à la Pie et de la place de la Mairie à Saint-Witz

Montant total des travaux : 1 330 091,52 € HT

Montant réalisé en 2021 : 690 715,64 € HT

- Pose de 508 mètres canalisation en fonte,
- Pose de 100 mètres de canalisation PVC,
- Opération de gainage sur 30 mètres d'un collecteur pour les eaux usées,
- Pose de 46 mètres de canalisation en béton armé,
- Pose de 34 mètres de canalisation en béton,
- Pose de 220 mètres de canalisation pour les eaux pluviales,
- Opération de gainage sur 30 mètres de canalisation d'eaux pluviales,
- Pose de 30 regards,
- Retrait d'une canalisation sur 30 mètres,
- Reprise des branchements,
- Réfection des surfaces.

Canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution à Bonneuil-en-France

Montant des travaux : 7 885 846 € HT

Montant réalisé en 2021 : 2 278 182,20 € HT

Pose d'une canalisation de 910 mètres en béton Ultra Bas Carbone® par microtunnelage.



Réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux usées sur la commune d'Ézanville

Montant des travaux : 107 935,35 € HT

- Curage, le fraisage et le chemisage de 208 mètres de collecteurs d'eaux usées intercommunaux
- Réhabilitation de 10 regards.



Réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue de Nieupart et de l'allée Beausejour à Sarcelles

Montant des travaux : 175 772,20 € HT

- Remplacement d'une canalisation d'eaux usées sur 154 mètres,
- Remplacement de 10 regards de visite,
- Remplacement de 16 branchements d'eaux usées (y compris les boîtes de raccordement),
- Remplacement d'une canalisation d'eaux pluviales sur 85 mètres,
- Remplacement de 12 branchements d'eaux pluviales (y compris des boîtes de raccordement).

Travaux de stabilisation d'un ouvrage hydraulique sur le bassin des Garennes sur les communes de Fontenay-en-Parisis et de Goussainville

Montant des travaux : 44 746,20 € HT

- Reprise d'un ouvrage hydraulique par la mise en œuvre d'enrochements percolés sur chaque berge retalutée sur une hauteur de 3 mètres.
- Pose d'un géotextile coco et ensemencement du haut de berge afin de végétaliser la zone après travaux.

Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sans ouverture de tranchée

Montant global des travaux : 101 462,10 € HT

Récapitulatif des travaux réalisés au cours de l'année 2021 :

COMMUNES	RUES	PRESTATIONS REALISÉES	MONTANT € H.T
Bonneuil en France	Rue du Pont Yblon	100 mètres de réseaux d'eaux pluviales	13 960,54
Bouqueval	Rue Falande	12 mètres de réseaux d'eaux usées	4 112,99
Garges-lès-Gonesse	Rue de l'antenne	245 mètres de réseaux d'eaux usées	36 579,43
Gonesse	Allée de la Cour Baleine	17 mètres de réseaux d'eaux usées	6 073,80
Villiers le Bel	Rue Louise Michel	48 mètres de réseaux d'eaux pluviales	12 286,40
Villiers le Bel	Rue Renoir	60 mètres de réseaux d'eaux usées et 171 mètres de réseaux d'eaux pluviales	28 448,94

Travaux de réhabilitation et redimensionnement du collecteur intercommunal d'eaux usées situé au Fond de Brisson à Goussainville

Montant des travaux 871 769,95 € HT

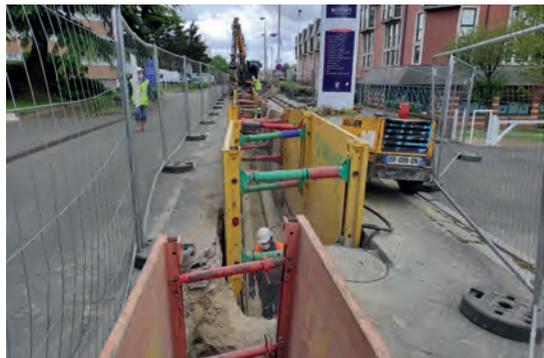
- Réhabilitation et redimensionnement du collecteur intercommunal d'eaux usées à l'exutoire de Goussainville sur 657 mètres



Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement allée du Vergers à Roissy-en-France

Montant des travaux 90 705,20 € HT

- Retrait de 44 mètres de canalisations d'eaux usées en amiante ciment et repose de canalisations en fonte,
- Retrait de 42 mètres de canalisations d'eaux pluviales en amiante ciment et remplacement par des canalisations en béton armé.
- Remplacement de 4 regards de visite
- Réhabilitation des branchements et des avaloirs.



Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la rue Philippe Auguste à Gonesse

Montant des travaux 298 637,06 € HT

- Remplacement des canalisations dégradées d'eaux usées par des canalisations en fonte sur 240 mètres
- Remplacement de 9 regards d'eaux usées,
- Reprise de 33 branchements d'eaux usées,
- Pose ou remplacement de 33 boîtes de branchements d'eaux usées.





RÉGULARISATION FONCIÈRE DES CANALISATIONS

Certaines canalisations publiques sont installées sur des terrains privés. La collectivité qui a réalisé la canalisation et qui l'exploite doit alors obtenir l'autorisation du propriétaire du terrain traversé par l'ouvrage.

Dans cette éventualité, l'autorisation du propriétaire peut être formalisée par la conclusion d'une servitude de passage de canalisation.

La servitude de passage de canalisation est un acte conventionnel permettant à la collectivité d'intervenir sur un terrain privé pour toute opération d'entretien courant ou en cas d'urgence (effondrement, engorgement,...). La servitude permet aussi la parfaite information des propriétaires successifs du terrain.

Le redémarrage des opérations GEMAPI sur 2021 a permis au service foncier d'engager les négociations avec les différents propriétaires concernés. En parallèle, une démarche de régularisation des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales a été engagée auprès de l'ensemble des communes propriétaires de parcelles traversées par nos réseaux d'assainissement.

Ces démarches sont actuellement en cours et devraient permettre au SIAH de poursuivre la politique foncière qu'elle mène depuis plusieurs années.

DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC PERMANENT

L'existence d'un réseau très développé de collecte et de transport des eaux usées et des eaux pluviales est bien entendu une nécessité pour recueillir ces eaux et les acheminer, qui à la station de dépollution des eaux usées, qui à la rivière.



Néanmoins, une canalisation, soumise notamment aux agressions des effluents qui y transitent et des sols qui l'entourent, ainsi qu'aux charges qui s'exercent de par la circulation par exemple, se dégrade dans le temps.

Afin de prévenir les dysfonctionnements liés à ces dégradations et de fait bien souvent des désagréments aux usagers, le SIAH a mis en place depuis plusieurs années un ensemble d'actions visant à connaître « en temps réel » l'état de son réseau. Une des plus anciennes actions est la mise en place, au début des années 2000, de points de mesure (hauteur, vitesse) dans les canalisations, de manière à mieux connaître les débits transitant dans lesdits collecteurs, et surtout d'en voir l'évolution dans le temps. La réalisation d'études de diagnostics en fait également partie, associée à des programmes ambitieux de passages de caméras dans les canalisations.

Ces approches préventives permettent également de mettre en place des politiques prospectives en matière de renouvellement des réseaux, gages de lissage des investissements et donc de maîtrise des impacts financiers sur la facture d'eau et les impôts

fonciers, sources essentielles des recettes du SIAH dans les domaines respectifs des eaux usées et des eaux pluviales.

L'ensemble de ces informations, structurelles ou liées à la gestion des ouvrages, est reporté dans un Système d'Information Géographique (SIG), véritable base de données géographique et outil d'aide à la décision pour de nombreuses missions du SIAH.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le Système d'Information Géographique (SIG) fournit un référentiel de données consultable à différentes échelles superposant des couches patrimoniales relatives aux réseaux et aux ouvrages eaux pluviales et eaux usées, des couches relatives au milieu naturel (cours d'eau, zones humides...), à l'occupation humaine (parcs de loisir, activités économiques, industriels...), aux zonages réglementaires (cadastre, Schéma directeur d'Assainissement, périmètres de captage d'eau, zonages PLU...) impactant la gestion des eaux pluviales et des eaux usées.

Les données du SIG sont mobilisées notamment par la maîtrise d'œuvre des projets menés par le SIAH pour lutter contre les inondations et les pollutions, ainsi que lors des interventions de terrain pour faciliter l'identification et la compréhension des désordres affectant les réseaux (montées en charge, pollutions, accumulations de dépôts, présence de gaz H₂S, ...).

La pérennité du système a nécessité le lancement d'un programme pluriannuel (2019-2023) d'actualisation et d'enrichissement de la base patrimoniale du SIAH, l'acquisition d'une nouvelle source de connaissance du relief du bassin versant (LIDAR) ainsi que le déploiement d'une base de données centralisée et d'une solution logicielle SIG utilisable en condition de mobilité sur le terrain.

L'ensemble de ces efforts va dans le sens d'une gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux d'assainissement qui est poursuivie en 2021 notamment avec l'intégration systématique en base de données des inspections télévisées par le SIG.

MÉTROLOGIE

Plusieurs points de contrôles ont été installés depuis de nombreuses années sur les réseaux d'eaux usées. Ces équipements, qui nécessitent un entretien très fréquent et des compétences humaines spécialisées que possèdent le SIAH et les entreprises qui travaillent pour son compte sur ces sujets, permettent un suivi en temps réel des débits transitant dans les canalisations.

Dans le domaine plus spécifique des eaux usées, ces mesures, pendant les périodes nocturnes, permettent d'identifier les eaux de nappe qui s'infiltrent dans les canalisations lorsque ces dernières ne sont plus étanches. Par temps de pluie, ces points de mesure mettent en exergue les apports d'eaux de pluie dans les canalisations d'eaux usées, lesquels créent bien souvent des refoulements chez les usagers ou sur les voiries.

Les multiples applications de ces équipements pointus sont exploitées pour de nombreuses missions du SIAH, aussi bien en exploitation des réseaux qu'en maîtrise d'œuvre, en phase de conception des projets de réhabilitation ou de création de réseaux.

MAÎTRISE DES INTRANTS NON DOMESTIQUES

BILAN DE LA DÉMARCHÉ

Dans le cadre de sa mission de protection des cours d'eau et du fonctionnement de sa station de dépol-



lution des eaux usées, le SIAH a mis en place une démarche de maîtrise des rejets non domestiques sur l'ensemble de son territoire. Cette démarche s'inscrit notamment dans l'objectif de respect des exigences réglementaires actuelles. Une politique cohérente et efficace en matière d'assainissement des effluents industriels doit être mise en place afin de réduire dans son ensemble le déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement et d'assurer la sécurité du personnel intervenant dans les réseaux.

L'objectif fixé est d'atteindre une maîtrise globale des rejets non domestiques principaux, c'est-à-dire en délivrant des arrêtés d'autorisations de déversement

à l'ensemble des industriels le nécessitant et en les accompagnant dans la réalisation de travaux de mise en conformité technique si besoin.

D'un point de vue opérationnel, la première étape de la démarche consiste en une visite diagnostic des installations d'assainissement de chaque entreprise afin de s'assurer de leur conformité tant dans leur conception (séparativité des réseaux, isolement du site en cas de pollution accidentelle, rétention des produits potentiellement dangereux pour l'environnement, etc.) que dans la qualité des effluents rejetés. Si cette qualité n'est pas compatible avec les caractéristiques admissibles dans les réseaux ou en entrée de station de dépollution, un dispositif de prétraitement peut alors se révéler nécessaire.

Evolution de la régularisation technique depuis le début de la démarche



NB : les données présentées dans le graphe ci-dessus sont des chiffres cumulés

Si les investigations menées établissent que les installations d'assainissement ne sont pas conformes (dans leur conception et/ou dans la qualité des effluents rejetés), les services du SIAH assistent les entreprises pour la définition et la réalisation des travaux nécessaires à leur régularisation technique. Il est à noter que des aides financières peuvent être octroyées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la

réalisation de certains travaux. Le SIAH accompagne alors les entreprises pour la constitution des dossiers et met en place le lien avec l'AESN.

Ce programme d'actions a permis, à ce jour, le diagnostic de près de 732 établissements dont 613 encore en activité à fin 2021. Pour 367 d'entre eux, des travaux de mise en conformité ont été préconisés. Au 31 décembre 2021, 104 contre-visites ont été réali-



sées et 89 d'entre-elles ont conduit à attester de la bonne réalisation des travaux de mise en conformité préconisés.

A la fin de l'année 2021, le taux d'avancement de la régularisation technique est de 31,7%.

En outre, pour être conforme, les entreprises doivent être titulaires d'un arrêté d'autorisation de déversements des eaux usées non domestiques en cours de validité. Le SIAH s'assure de cette conformité lors des diagnostics et assiste les établissements non conformes dans leur régularisation. Chaque établissement visité se voit attribuer un document permettant d'assurer la régularisation administrative de son rejet d'eaux usées en fonction de la qualité de celui-ci :

- s'il rejette des eaux usées autres que domestiques, un arrêté d'autorisation doit être délivré par la mairie en application de la réglementation en vigueur ;
- s'il ne rejette que des effluents assimilables à des rejets domestiques, une attestation de non déversement d'eaux usées autres que domestiques est délivrée par le SIAH.



A fin 2021, 85 % des établissements visités ayant des rejets d'eaux usées non domestiques possédaient un arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées non domestiques en cours de validité.

Une quantification des impacts du non-respect de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales chez les établissements industriels est effectuée depuis 2015 sur la base des diagnostics réalisés et a permis de recenser :

- 25 240 m² de surface active anormalement raccordée au réseau d'eaux usées
- une pollution rejetée au milieu naturel équivalente à 483 équivalents habitants (EH).

Les travaux réalisés par les établissements diagnostiqués depuis le 1^{er} janvier 2015 ont permis de mettre en conformité 1780 m² (soit 7% de la surface active totale recensée) et 208 EH (soit 43% de la pollution au milieu naturel recensée).

ÉVOLUTION 2021

En 2021, les évolutions suivantes ont été apportées à la démarche :

- 10 établissements ont été audités dont 2 pour l'actualisation de leur arrêté d'autorisation de déversement,
- 1 établissement a réalisé les travaux prescrits par le SIAH,
- 15 projets d'arrêtés d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques et attestations de non déversement d'eaux usées non domestiques ont été envoyés aux mairies, à la CAPV ou transmis au Président du SIAH pour visa,
- 17 arrêtés exécutoires d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques ont été envoyés aux établissements après visa et contrôle de légalité de la Sous-Préfecture.



DES



SERVICE
PUBLIC



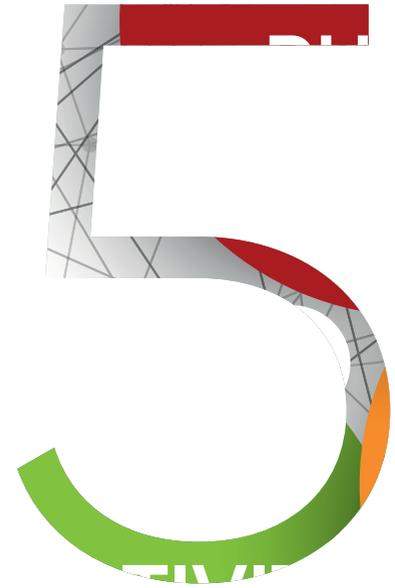
RÉACTIVITÉ

QUALI

TRANSPARENCE



VALEURS ANCRÉES



Travailler au SIAH, pour notre service public des rivières et de l'assainissement, c'est être, au quotidien, avec nos partenaires publics et privés :

- au service de l'utilisateur, pour l'assainissement notamment,
- au service de l'habitant, pour la protection contre les inondations,
- au service des rivières, des zones humides et de la biodiversité afférente, qui créent non seulement les conditions d'un environnement sain et projeté vers un avenir pas forcément radieux d'un point de vue climatique, mais également d'un cadre de vie amélioré par toutes les fonctionnalités que peuvent générer ces espaces de vie que sont les rivières, les zones humides, l'eau d'une manière générale.



A • L'HUMAIN : RESSOURCE ESSENTIELLE ET PRÉCIEUSE

L'entreprise, la collectivité, ne sont rien sans le facteur humain. Que la ressource soit à dominante manuelle ou intellectuelle, la valeur humaine est essentielle à l'épanouissement de chaque agent, dans un équilibre entre vies professionnelle et privée. Cet équilibre subtil suppose un engagement de tous les instants de l'ensemble de l'encadrement, et un degré de confiance élevé entre Élus et Direction d'une part, et l'ensemble des équipes d'autre part. La hiérarchie verticale a ses limites et seule une expression pleine et entière de chacun peut contribuer à optimiser les performances de chaque agent et de fait, de donner sa pleine mesure au travail collectif qui constitue le service public rendu.



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (H&S)

Les conditions de travail, qui plus est dans des métiers potentiellement dangereux comme dans l'assainissement, rendent les problématiques d'hygiène et de sécurité, particulièrement prégnantes dans le quotidien des équipes.

C'est pourquoi ces aspects ne souffrent que de peu de discussions quant aux moyens alloués pour préserver la santé des travailleurs, de ses intervenants extérieurs, et des usagers des ouvrages du SIAH.

En 2021, les actions ont principalement été axées sur les sujets suivants :

- **Mise en sécurité des sites techniques du SIAH, pour un total de 165 440,24 € TTC**
 - Modification des marches pour descendre dans la rivière au Dégrilleur du Haut du Roy,
 - Modification des marches pour descendre dans la rivière au Dégrilleur du Stade,
 - Modification de l'accès à la vanne des entrepreneurs et mise en place de pallier intermédiaire,
 - Mise en place de pallier intermédiaire et sécurisation des trappes de l'accès à la vanne des Bourguignons 2,
 - Mise en place de pallier intermédiaire et sécurisation des trappes de l'accès à la vanne du Bois Bleu,

- Mise en place de marche pour accéder à l'ouvrage des Marais à Domont,
- Mise en sécurité de l'accès à la vanne du bassin de la fosse aux dames,
- Contrôle de conformité électrique des installations EP,
- Remplacement de la trappe du poste du Moulin à Vent à Sarcelles,
- Finition autour de la trappe du poste du Moulin à Vent à Sarcelles,
- Remplacement de la trappe du poste des toits de Villiers à Villiers Le Bel,
- Contrôle de conformité électrique des installations EU,
- Remplacement et mise en sécurité de la vanne des Réserves de Chauffour à Sarcelles.

- **Equipements de protection collective et de protection individuelle :**
 - Achats de vêtements et matériels (détecteurs 4 gaz, ...) : 5 188,47 € TTC
 - Maintenance des équipements de protection individuelle : 2 967,70 € TTC
- **Formation H&S, pour un total de 10 693 € TTC.**
 - Formation Sauveteurs Secouristes du Travail
 - Formation CATEC : Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés
 - Formation sur la signalisation de chantier
 - Formation bien-être et performance au travail

SANTÉ ET BIEN ÊTRE

L'année 2021 a été une année marquante pour l'ensemble du personnel du SIAH par l'emménagement, en octobre 2021, dans le nouveau siège administratif. Ce bâtiment Haute Qualité Environnementale® se détache largement des anciens bureaux du SIAH par une acoustique performante, d'autant plus importante à proximité immédiate des pistes de l'aéroport du Bourget, une gestion des ambiances chaudes et froides remarquables, notamment par temps de canicule. Il permet également au personnel de bénéficier d'un grand espace restauration, d'une salle de sport et d'un espace de relaxation. Les espaces collectifs de travail ont été conçus également pour être à la fois fonctionnels et conviviaux.

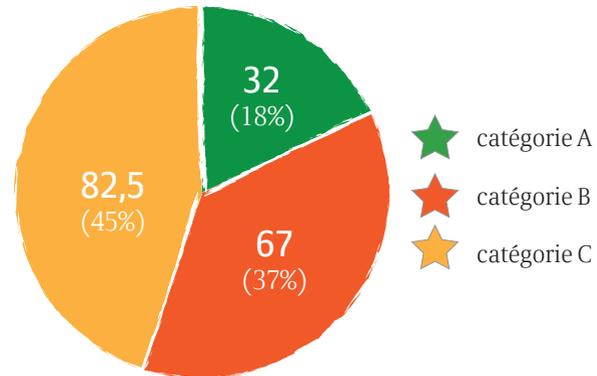
POLITIQUE DE FORMATION / SOCIALE

Depuis plusieurs années, le SIAH accompagne les agents dans leur volonté de progresser, par la mise en place d'une politique de formation volontariste. Lors des évaluations annuelles, l'encadrant définit la ou les formation(s) à suivre par l'agent au regard de ses nécessités de progression. Des priorités sont définies en fonction des objectifs assignés au service.

Le projet de formation établi au titre de l'année 2021 se traduit par plusieurs axes :

- continuer la structuration de ses services pour en faciliter son organisation (management, approfondissement des connaissances techniques, amélioration des procédures, mise en place de modes opératoires),
- continuer l'intégration des nouveaux agents pour améliorer le fonctionnement des services (perfectionnement et acquisition de nouvelles compétences pour développer les activités et du statut de la fonction publique pour connaître les droits et devoirs des fonctionnaires mais aussi les organes paritaires),
- la sensibilisation de l'ensemble des agents aux aspects sécurité : sur le lieu de travail, incendie, conduite en situation difficile, sauveteurs secouristes du travail.

Nombre de jours de formation réalisés en 2021 par catégorie d'emploi



Voici les éléments clefs des formations suivies en 2021 :

34 agents ont suivi au moins une action de formation sur l'année 2021.

Le nombre total de jours de formation est de 181,50. Le nombre de formations suivies par agents se décompte de la façon suivante :

- 12 agents ont suivi 1 formation
- 9 agents ont suivi 2 formations
- 7 agents ont suivi 3 formations
- 6 agents ont suivis plus de 3 formations

Le coût total des formations au titre de l'année 2021 est de 26 132,30 € TTC.

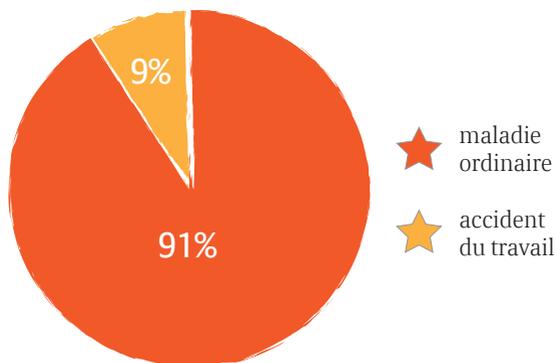
TAUX D'ABSENTÉISME

L'absentéisme pour raison de santé est un problème structurel dans la fonction publique territoriale. Les structures de taille à peu près comparable à celle du SIAH avaient un taux d'absentéisme, tous risques confondus, de 9,5 % en 2020.

En 2021, au SIAH, la part du temps perdu en raison des absences est de 3,3 %. Hors maternité, la part du temps perdu en raison des absences est de 2,5 % ce qui représente 1 agent absent sur toute la période considérée.



Répartition par nature d'arrêts de travail SIAH - année 2021



TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail a constitué, dès son instauration au SIAH le 1^{er} janvier 2020, une opportunité notamment pour améliorer la performance des services, pour prendre en compte la santé et la qualité de vie au travail des agents dont les postes sont éligibles.

La crise sanitaire, par l'élargissement massif de cette pratique, a mis à l'épreuve l'organisation du SIAH, dans une réelle sérénité compte tenu de toutes les réflexions, concertations et achats réalisés en 2019 en vue de l'expérimentation au 1^{er} janvier 2020. L'année 2021 a ainsi permis d'optimiser les outils de communication à distance, de mettre à disposition l'ensemble des équipements nécessaires aux télétravailleurs. Elle a permis également de valider, à la quasi-unanimité du personnel, une quotité de deux jours de télétravail maximum par semaine.



B • LA RÉACTIVITÉ COMME MOT D'ORDRE

En tant que service public, qu'il s'agisse du domaine administratif (courrier, plaintes, factures) ou techniques (dysfonctionnement de réseaux, questionnements de l'utilisateur,...), le SIAH doit à l'utilisateur une réactivité performante et sans faille. C'est le sens des procédures mises en place au sein du SIAH et des indicateurs permettant d'évaluer lesdites procédures.



DÉLAI DE PAIEMENT DES FACTURES EN 2021

A compter de la date de réception de la facture, le SIAH dispose de 20 jours pour certifier le service fait, liquider la facture et après émission du mandat opérer sa transmission au comptable public pour paiement, ce dernier ayant 10 jours pour régler la facture.

En 2021, le SIAH a reçu 2 406 factures. La durée moyenne de traitement de ces factures est de 22 jours avec une durée moyenne de certification des factures de 5 jours, un délai moyen de mandatement de 7 jours et enfin un délai de signature des mandats de 11 jours. Le SIAH est légèrement au-dessus du délai réglementaire de paiement, permettant ainsi de ne pas aggraver la santé financière des entreprises avec lesquels il a contractualisé. Pour autant, le délai moyen maximum de paiement de 30 jours a encore été respecté en 2021.



RÉPONSE AUX COURRIERS

Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, le SIAH a reçu 8 914 courriers. Parmi ceux-ci, on trouve 5 230 courriers et courriels avec demandes de réponse comprenant par exemple des factures (46,6 %), des demandes de contrôle de conformité des branchements des particuliers (23,6 %), des demandes d'avis en matière d'aménagement. 67 plaintes ont été enregistrées comprenant 64 relances de factures impayées souvent induites et 3 plaintes relatives au fonctionnement comme par exemple des inondations. Le SIAH a créé un outil dématérialisé et automatisé de gestion des plaintes avec relance par courriel en cas de non-réponse sous 5 jours afin d'opérer une traçabilité et une réactivité vis-à-vis des usagers.

ASTREINTES

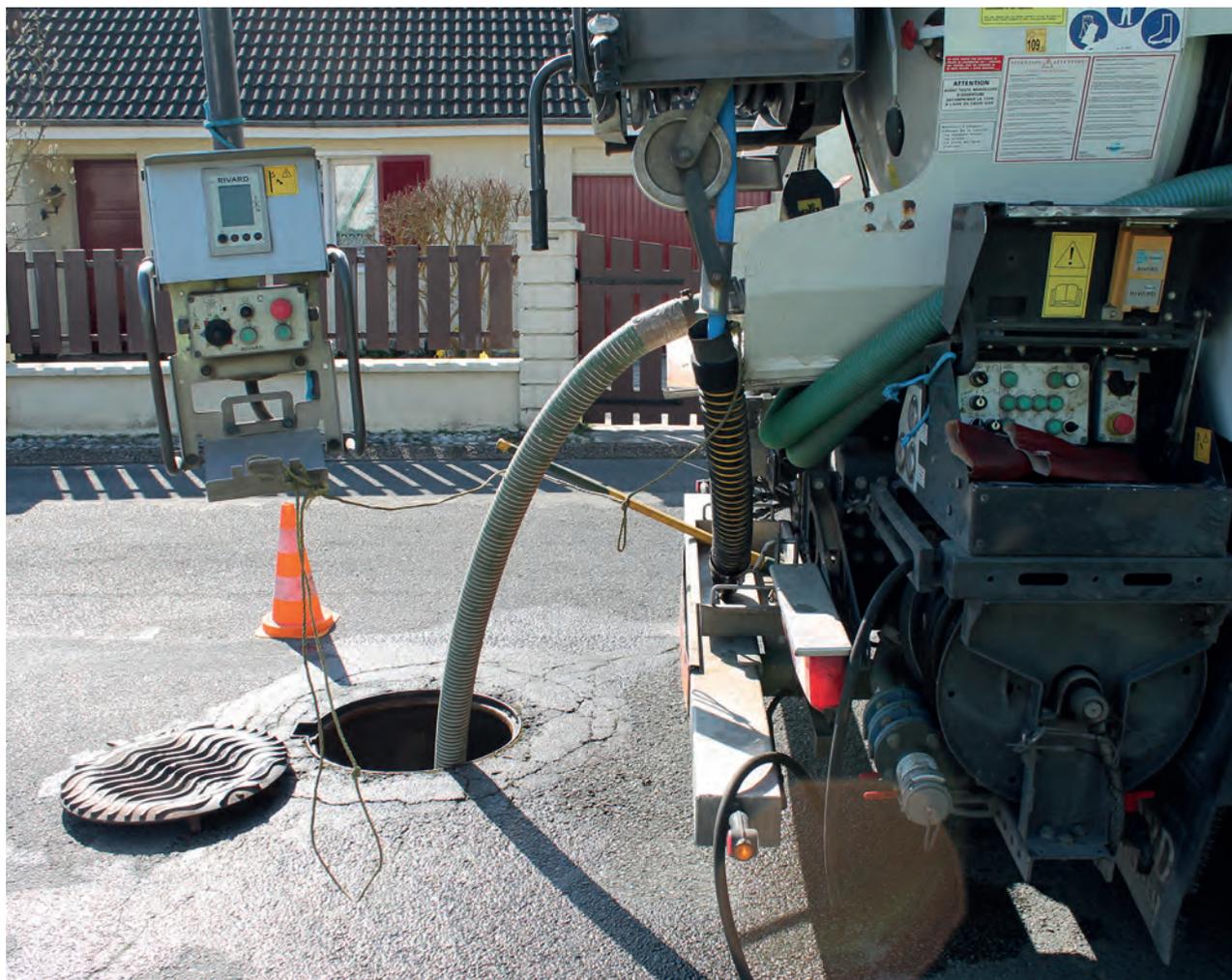
En 2021, le service d'astreinte du SIAH est intervenu à 33 reprises pour diverses pollutions des cours d'eau sur les bassins du Croult et du Petit Rosne. Ces interventions consistent à essayer d'enrayer la pollution en mobilisant des moyens pour bloquer la pollution puis la retirer lorsque cela est possible à l'aide de camions munis d'une pompe aspirante.

En parallèle, les agents du SIAH effectuent une remontée des cours d'eau et des réseaux hydrauliques concernés afin de déterminer l'origine des pollutions.

Ces actions se réalisent si besoin conjointement avec les autres opérateurs de la force publique (Pompiers, Police Nationale et Municipale ou Gendarmerie et services communaux).

Le service d'astreinte du SIAH intervient également très régulièrement pour des problèmes liés aux réseaux des eaux usées et des eaux pluviales (engorgements, casse de canalisation, etc.), avec l'appui d'entreprises spécialisées (curage de réseaux, etc.) avec un délai maximum visé de 1h à compter de la demande aux entreprises d'astreinte.

Intervention de curage d'une canalisation.





C • LE DROIT, PARTIE INTÉGRANTE DE CHAQUE MÉTIER

Le droit public est particulièrement dense et son application à une structure comme le SIAH conduit à la mise en œuvre de moyens conséquents pour s'assurer que les actions engagées sont bien dans un cadre juridique connu et maîtrisé. La volonté de sensibiliser l'ensemble des agents aux aspects juridiques de leur métier, conduit à partager très largement parmi les services, l'analyse des textes susceptibles d'être applicables au SIAH.

VEILLE JURIDIQUE

La veille juridique consiste pour le SIAH à identifier toute nouvelle disposition juridique ou texte de droit à travers différentes sources d'informations sélectionnées. Tous les textes et projets de textes considérés comme applicables au SIAH sont recensés mensuellement et alimentent ensuite une base générale. La veille juridique prend en compte les textes publiés mais aussi les textes en cours d'élaboration. En effet, un tri a conduit à la définition des textes importants, et qu'ils soient importants ou non des textes informatifs et à analyser, avec dans tous les cas fixation d'une fréquence de révision et la création d'indicateurs associés.

Plus précisément, deux types de textes existent :

- les textes informatifs qui ne nécessitent pas d'analyse et n'induisent pas une ouverture de fiche d'analyse ; (ils figurent cependant dans le tableau de veille juridique car un texte informatif peut devenir contraignant pour le SIAH, par exemple si le SIAH prend une nouvelle compétence) ;
- les textes contraignants qui sont soumis à analyse par l'agent dont les missions sont en lien avec le domaine d'application du texte.

En 2021, 459 textes ont été identifiés et intégrés dans la veille juridique. Parmi ces textes, 122 textes ont fait l'objet d'une diffusion à titre informatif aux agents du SIAH, et 337 ont été recensés comme devant faire l'objet d'une analyse par les services.

Sur ces 459 textes identifiés en 2021, 39 textes revêtaient une importance particulière pour le SIAH, se mesurant au regard des enjeux concernés par les textes et/ou des obligations qui vont peser sur le SIAH.

LE SAGE COMME OUTIL

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien Vieille Mer, déclinaison locale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin hydrographique Seine-Normandie, est bien plus que les documents qui le composent.

Approche réglementaire s'il en est, de par l'existence d'un Règlement et d'un Plan D'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), un SAGE est également une démarche politique permettant à l'ensemble des acteurs de l'Eau d'un territoire, de se connaître, d'échanger, et de travailler ensemble pour le bien de l'Eau.

L'approbation le 20/01/2020 par arrêté préfectoral, après de nombreuses années d'élaboration, est très favorable à l'application sur le territoire d'exercice du SIAH, de règles fortes en faveur de la protection des eaux superficielles et des ressources, constituant un outil réglementaire essentiel pour la mise en œuvre des politiques propres au SIAH.





D • L'ÉVALUATION PERMANENTE ET LA TRANSPARENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

Le SIAH étant le garant de dépenses d'argent public, il se doit d'exercer une réelle transparence vis-à-vis de l'usager par rapport à ses actions et à l'efficacité de celles-ci. C'est ainsi que des mesures très précises sur la qualité de l'eau de nos rivières et des sur la composition des écosystèmes que nous créons dans le cadre de nos projets de restauration de cours d'eau et/ou de zones humides.



UN RÉSEAU DE MESURE DU MILIEU NATUREL FIABILISÉ

Le territoire du SIAH est défini par les deux bassins versants des cours d'eau du Croult et du Petit Rosne. Ce secteur est situé au sud-est du Val d'Oise sur une superficie de 20.000 hectares. Ces deux cours d'eau représentent un linéaire d'environ 54 km. Le Petit Rosne est le plus important affluent du Croult, il prend sa source à Bouffémont et rejoint le Croult au niveau de la commune d'Arnouville. Le Petit Rosne possède 9 affluents et le Croult possède 3 affluents.

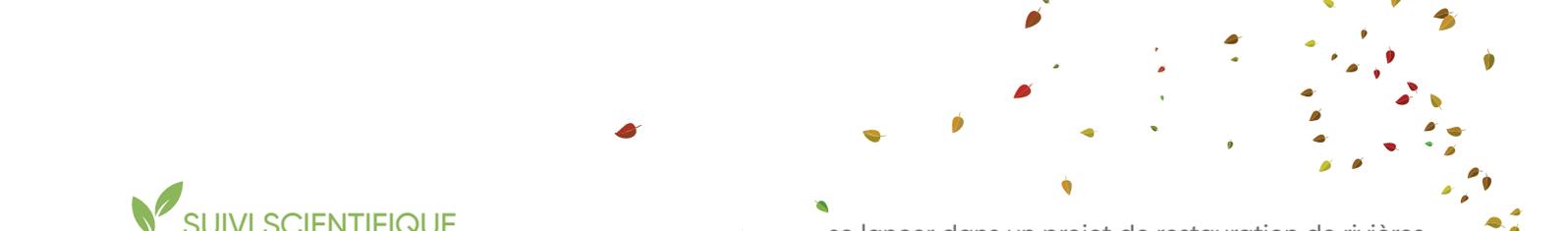
La connaissance de la qualité des eaux de nos rivières s'appuie sur des mesures effectuées sur des sites représentatifs par temps sec (au minimum 2 jours de temps sec). En 2021, le suivi a été réalisé sur 19 points, 12 sur le bassin versant du Petit Rosne et 7 sur le bassin versant du Croult. Les résultats de ces mesures sont représentés dans le tableau ci-dessous. Les points de mesure y sont répartis en fonction des résultats sur chaque type de paramètre analysé. A quelques exceptions près, la plupart des points de mesure sont répartis entre les classes de qualité « passable » et « très mauvaise ».

Répartition des 19 points de mesure par classe de qualité pour chaque type d'altération

Classe de qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Altération Matières Organiques et oxydables	2	11	4	0	2
Altération Matières azotées	2	5	4	5	3
Altération Nitrates	1	2	9	6	1
Altération Matières Phosphorées	1	2	10	4	2
Altération Minéralisation	0	8	7	3	1
Bilan Global	0	3	8	5	3

Bilan qualité cours d'eau 2021 – SEQ-Eau





SUIVI SCIENTIFIQUE

Le SIAH a mis en place, en 2019, les conditions d'une collaboration avec l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France, que le SIAH subventionne annuellement, pour établir des inventaires naturalistes précis et complets sur le site de la création de zone d'expansion humide dans la quartier du Vignois à Gonesse, sur le Croult. Ce suivi a donné lieu en 2021 à des communications, notamment à l'attention des usagers du site, riverains et promeneurs.

Ce suivi scientifique, que le SIAH engage sur l'ensemble de ses sites, s'est concrétisé par le recrutement d'un écologue de manière à être au plus près du fonctionnement des écosystèmes et le plus réactif possible aux impacts nocifs sur ces mêmes écosystèmes, notamment des activités humaines.

Ces démarches pluriannuelles ont vocation bien évidemment à servir de retours d'expérience sur les nouveaux projets du SIAH. Enfin, ils constituent une base de documentation essentielle pour mieux comprendre le fonctionnement des corridors écologiques au sein du territoire du SIAH et avec les sites remarquables connexes. C'est ainsi que des connexions ont été démontrées entre les parcs de Seine-Saint-Denis et le site du Vignois, en ce qui concerne l'oiseau bernache. Ces suivis sont au cœur des politiques de trames verte et bleue, et sont l'essence même, d'un point de vue environnemental, des projets menés par le SIAH sur les rivières Croult et Petit Rosne.

UNE COLLECTIVITÉ TOURNÉE VERS L'EXTÉRIEUR

Le SIAH souhaite délibérément partager ses expériences, non par prétention mais pour montrer à voir aux acteurs de l'eau de notre territoire comme d'autres territoires, en Ile-de-France, en France et dans le monde entier, que des choses sont possibles, qu'il est possible de concilier prévention des inondations et écologie. Ce partage n'a de sens que s'il est critique, vis-à-vis des points d'achoppement, mais pour un décideur qui recherche des arguments pour

se lancer dans un projet de restauration de rivières, rien de tel que de voir la réalité de terrains, avec ses réussites, ses contraintes, et parfois ses échecs.

Le SIAH est naturellement depuis longtemps ouvert aux mondes de l'éducation, de la recherche et en 2021, il est intervenu, au travers de ses agents, dans les contextes suivants :

- ASTEE – présidence de la Commission Ressources en Eau et Milieux Aquatiques (CREMA) ;
- ARCEAU – participation au groupe sur les petites rivières urbaines ;
- Article Techni-cités « Quand les rivières reviennent en ville » – juin-juillet 2021 ;
- Article le Monde du 30 août 2021 à l'occasion du tour piéton du Grand Paris organisé par « Enlarge your Paris » ;
- Visite du site du Vignois dans le cadre du 100^e congrès de l'ASTEE – septembre 2021 ;
- Colloque Association Nationale des Elus de Bassin (ANEB) « L'eau au cœur de l'aménagement : une stratégie gagnante » – Toulouse septembre 2021 ;
- Les Naturelles de Montmorency – septembre 2021 ;
- Colloque FNE / Val d'Oise Environnement à Domont « Quelle gestion partagée de la ressource en eau dans le Val d'Oise » – octobre 2021 ;
- Podcast dans la cadre du projet sino-européen REGREEN ;
- Intervention dans le cadre de la formation en ingénierie écologique du Museum National d'Histoire Naturelle – Octobre 2021 ;
- Assises Nationales de la Biodiversité – présentation conjointe SIAH / Agence Régionale de la biodiversité IDF du projet de recherche ZEBU – novembre 2021 ;
- Novembre 2021 : le 20h de TF1 « Le Croult à l'honneur ».

L'AMÉLIORATION CONTINUE

L'amélioration continue, régulièrement reconnue depuis 2000 au travers de la certification ISO-14001, est instaurée comme valeur intrinsèque de travail,

comme état d'esprit, en dehors de toute considération de productivité. La qualité comme objectif majeur de réalisation du service public par le SIAH, nécessite toutefois la capacité de chacun, à chaque niveau de responsabilité, de se remettre en question. Mais la richesse intellectuelle de cette démarche et les bénéfices qu'en retire le SIAH, vont bien au-delà des contraintes induites : motivation des équipes, qualité du travail reconnue, adaptation des moyens aux objectifs, l'amélioration continue est tout sauf un outil de pression sur les agents du SIAH. C'est au contraire un atout complémentaire aux actions de santé et de bien-être impulsées, qui est de nature à mettre chacun et chacune, au sein du SIAH, dans les meilleurs conditions matérielles et psychologiques pour exprimer pleinement ses compétences et développer avec sérénité son potentiel.



DES INDICATEUR



JOURS POUR ÉVALUER



Qu'ils soient réglementaires ou internes aux services du SIAH, les indicateurs utilisés au sein du SIAH sont là pour être utiles !

Parce qu'il est indispensable, en tant que service public, de pouvoir évaluer l'efficacité en temps réel et sur des échelles de temps pertinentes, des politiques publiques qui sont mises en place, afin de réagir le cas échéant, de manière transparente, si les directions prises se révèlent inopportunes.

Parce qu'il est indispensable d'évaluer la qualité et la quantité du travail effectuées par chaque service, par chaque agent, afin d'anticiper les pratiques sociétales (évolution de la consommation d'eau potable, réutilisation de l'eau de pluie, ...), contextuelles (évolution socioéconomique d'un territoire), voire techniques (évolution du traitement de la station de dépollution des eaux usées).

Code indicateur	Objet				
CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE					
Présentation du territoire					
cf. partie 1					
Mode de gestion du service :					
régie					
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées				
243 837 habitants sont raccordés aux réseaux d'eaux usées					
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels				
En 2021, 307 193 équivalents habitants (EH) ont été traités par la station de dépollution.	Société	Commune	Activité	Date de délivrance de l'arrêté d'autorisation	Auto-surveillance
	ASSOCIATION LE SAINT-ROSAIRE	SARCELLES	Restauration	10/06/2021	Non
	BESSET ILE-DE-FRANCE	GOUSSAINVILLE	Travaux de carrosserie, de réparation et de peinture pour autobus	10/01/2022	Non
	BOUCHERIE AMIRA	VILLIERS-LE-BEL	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	03/09/2021	Non
	CEG - Compagnie des eaux de Goussainville	GOUSSAINVILLE	Production d'eau potable	20/09/2021	Non
	COUANARD	VILLIERS-LE-BEL	Boulangerie Pâtisserie	24/08/2021	Non
	DECOUVERTE REUNION	ARNOUVILLE	Traiteur spécialisé dans la cuisine réunionnaise	23/06/2021	Non
	ECOLE JANE DU CHESNE	SAINT-WITZ	Ecole primaire et maternelle - Cantine	10/01/2022	Non
	ECOLE JULES FERRY	MONTSOULT	Ecole primaire et maternelle - Cantine	10/06/2021	Non
	FENWICK-LINDE	GONESSE	Maintenance, vente et location de matériel de manutention (chariots élévateurs)	10/06/2021	Non
	FERME DES CONDOS	ARNOUVILLE	Elevage de vaches laitières	10/06/2021	Non
	INSTITUT PAUL RICOEUR	LOUVRES	Restauration scolaire	09/03/2021	Non
	JCB	SARCELLES	Vente et entretien d'engins pour l'agriculture et le bâtiment	10/06/2021	Non
	OTUS - VEOLIA RECYCLAGE	SARCELLES	Ramassage de déchets	24/08/2021	Non
	TEAM CARNOT GROUP	LOUVRES	Entretien, réparation mécanique et lavage de véhicules automobiles	10/01/2022	Non
	TRANSPORTS GIDOIN	LE THILLAY	Transport de marchandises diverses	05/02/2021	Non
	TRUCKSTORE PARIS	GONESSE	Distribution et préparation de véhicules utilitaires d'occasion	20/09/2021	Non
	TRUCKSTORE PARIS	GONESSE	Distribution et préparation de véhicules utilitaires d'occasion	20/09/2021	Non
Linéaires des réseaux de collecte des eaux usées :					
135 km					
Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants					
cf. partie 4					
D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration				
La quantité de boues issues du système de traitement de la station de dépollution de Bonneuil-en-France est de 3 144 tonnes de matières sèches pour l'année 2021. Les boues proviennent du réseau de collecte ainsi que des matières de vidange déversées en tête de station.					

Code indicateur	Objet			
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DE SERVICES				
Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès				
<p>Les modalités de tarification du service d'assainissement varient d'une commune à l'autre. En effet, une commune peut décider ou non d'instituer une redevance d'assainissement et ce, bien que celle-ci adhère à une structure publique ou qu'elle ait décidé la contractualisation de la gestion du service à une entreprise privée par voie de délégation de service public par exemple. D'autres structures peuvent intervenir afin de prélever des redevances. De la même manière, les frais d'accès au service public d'assainissement dépendent étroitement des frais d'accès à l'eau potable qui dépendent du gestionnaire d'eau potable.</p> <p>On peut citer la participation pour le financement de l'assainissement collectif, sorte de droit de péage à l'assainissement réglée en une fois par le pétitionnaire de la nouvelle construction ou dès lors qu'il existe un supplément d'évacuation des eaux usées.</p> <p><i>(cf. ci-après le montant perçu par le SIAH au titre de l'année 2021).</i></p>				
Présentation d'une facture d'assainissement (Bonneuil-en-France)				
	PRIX UNITAIRE	BASE 120 M ³ HT	TVA %	TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				
ABONNEMENT	25,16	25,16	5,5	26,54
CONSOMMATION ANNUELLE PART DISTRIBUTEUR	1,6410	196,92	5,5	207,75
REDEVANCE COMMUNALE	-	-	-	-
REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT DE L'AESN	0,0640	7,68	5,5	8,10
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EU				
REDEVANCE COMMUNALE	0,5788	69,456	0	69,456
REDEVANCE D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX	-	-	-	-
REDEVANCE SYNDICALE DE TRAITEMENT DES EU	1,5	180	0	180
ORGANISMES PU				
LUTTE CONTRE LA POLLUTION AESN	0,42	50,4	5,5	53,17
MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE	0,1850	22,20	0	22,20
VOIX NAVIGABLES DE FRANCE	0,0182	2,184	5,5	2,30
SOUTIEN D'ÉTIAGE EPTB SEINE GRANDS LACS	0,01	1,2	5,5	1,27
TOTAL ANNEE N				568,486
INDICATEURS DE PERFORMANCE				
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées			
	98%			
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de réseaux de collecte des eaux usées			
	15/120			
P.203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994			
	Indicateur non disponible			
P.204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006			
	Les équipements d'épuration de la station de Bonneuil-en-France sont conformes à ces décrets et en particulier aux articles R.2224-10 et 2224-14 avec la mise en place d'un traitement plus rigoureux assuré depuis 2006 suite au classement en zone sensible du milieu récepteur en décembre 2005.			



INDICATEURS DE PERFORMANCE

P.205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
	Les performances sont garanties hors périodes inhabituelles type coupure électrique.
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon les filières conformes à la réglementation
	100 %
P.251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
	0 %
P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
	Nombre de points noirs par 100 km de réseau : 0,01
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
	0,42 %
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

CAS GÉNÉRAL EN MOYENNES JOURNALIÈRES

Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
MES	35	85	90%
DBO5	25	50	80%
DCO	125	250	75%
NTK	10	15	75%
N – NH4	7	Sans objet	80%
Azote Total (NGL)	20	Sans objet	70%
Phosphore Total (Pt)	2	5	70%

CAS GÉNÉRAL EN MOYENNES ANNUELLES

Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
Azote Total (NGL)	10	Sans objet	OU 70%
Phosphore Total (Pt)	1	Sans objet	ET 80%

REJET DÉGRADÉ EN MOYENNES JOURNALIÈRES			
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
MES	30	Sans objet	90%
DBO5	25	Sans objet	80%
DCO	125	Sans objet	75%
NTK	50	Sans objet	Sans objet

REJET DÉGRADÉ EN MOYENNES ANNUELLES			
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
Azote Total (NGL)	60	Sans objet	Sans objet
Phosphore Total (Pt)	2	Sans objet	80%

Le niveau de rejet à respecter s'entend en concentration OU en rendement

P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées Pour les réseaux intercommunaux, l'indice de connaissance est de 90/120
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité cf. page 08-12
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente Indicateur non disponible
P 258.1	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamation 0 %



FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montant des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement des travaux

Eaux pluviales : montant financier des travaux = 2 221 637 €, montant des subventions des collectivités = 65 145 € chiffres au 31/12/2021

Eaux usées : montant financier des travaux = 57 289 893 €, montant des subventions des collectivités = 16 122 615 € chiffres au 31/12/2021

Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de dette au cours du dernier exercice (capital / intérêts)

Encours de la dette : eaux pluviales = 3 272 631 €, eaux usées = 96 155 434 € chiffres au 31/12/2021

Remboursements capital : eaux pluviales = 791 458 €, eaux usées = 1 309 458 € chiffres au 31/12/2021

Montant des amortissements

5 684 959 € chiffre au 31/12/2021

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montant prévisionnel (€ HT)
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i>			
2022	Arnouville-Bonneuil-en-France	Etude de maîtrise d'œuvre pour le reméandrage du Croult et la lutte contre les inondations au droit de la NEF	170 000
2022	Bonneuil-en-France	Maîtrise d'œuvre renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	147 000
2022	Ecouen	Maîtrise d'œuvre pour la renaturation du Petit Rosne entre Ecouen et Sarcelles	100 000
2022	Gonesse	Etude de maîtrise d'œuvre pour la valorisation écologique et paysagère du Croult à la traversée de Gonesse	240 000
2022	Goussainville	Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du Fond de Brisson	120 000
2022	Le Thillay	Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	120 000
2022	Louvres-Goussainville	Etude de maîtrise d'œuvre pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	215 000
2022	Sarcelles	Etude de maîtrise d'œuvre Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	170 000
2022	Sarcelles	Réhabilitation de la dalle du Petit Rosne entre la place du Marché et la Résidence Miraville	700 000
2022	Vémars	Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	30 000
SOUS-TOTAL			2 012 000
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</i>			
2022	Domont	Réhabilitation du collecteur EP rue Jean Jaurès	860 000
2022	Ezanville	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réouverture du Petit Rosne à l'aval des Bourguignons 1	217 000
2022	Ezanville	Réouverture du Petit Rosne à l'aval du bassin des Bourguignons 1	2 000 000
2022	Moisselles	Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du Petit Rosne	70 000
SOUS-TOTAL			3 147 000
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)			
<i>Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France</i>			
2022	Baillet-en-France	Maîtrise d'œuvre du ru de Montsout	60 600
SOUS-TOTAL			60 600
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)			
2022	SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	200 000
TOTAL GEMAPI 2021			5 419 600
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i>			
2023-2025	Arnouville	Renaturation du Petit Rosne au droit du château d'Arnouville	2 300 000
2023-2025	Arnouville-Bonneuil-en-France	Travaux d'aménagement hydro-écologique au droit de la NEF	1 500 000
2023-2025	Bonneuil-en-France	Reméandrage de la Morée au droit de la STEP	5 000 000
2023-2025	Ecouen	Travaux de renaturation du Petit Rosne entre Ecouen et Sarcelles	800 000
2023-2025	Fontenay-en-Parisis	Revalorisation du ru du fossé Galais	300 000
2023-2025	Garges-lès-Gonesse	Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements hydro-écologique du Croult secteur Pieds Humides	200 000
2023-2025	Goussainville	Réouverture du Croult Vieux Pays	1 500 000
2023-2025	Goussainville	Renaturation du ru du fond de Brison	500 000
2023-2025	Sarcelles	Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	1 500 000
2023-2025	Sarcelles	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements hydro-écologique du Petit Rosne au niveau des Cèdres Bleus	200 000
2023-2025	Sarcelles	Réalisation d'aménagements hydro-écologique du Petit Rosne au niveau des Cèdres Bleus	800 000
2023-2025	Sarcelles	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des Prés sous la Ville	300 000
2023-2025	Sarcelles	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réouverture du Petit Rosne entre les Cèdres Bleus et le bassin des Prés sous la Ville	300 000
2023-2025	Vémars-Saint-Witz	Création d'aménagements de lutte contre les inondations	1 900 000
SOUS-TOTAL			17 100 000

Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montant prévisionnel (€ HT)
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</i>			
2023-2025	Saint-Brice-sous-Forêt	Réhabilitation collecteur et aménagement de lutte contre les inondations rue Foch	1 500 000
2023-2025	Montmorency-Saint-Brice ru du Fond des Aulnes	Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	1 200 000
2023-2025	Moisselles	Renaturation du Petit Rosne en amont du Bassin des Bourguignons 2	600 000
SOUS-TOTAL			3 300 000
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)			
<i>Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France</i>			
2023-2025	Montsoulst Baillet-en-France	Renaturation du ru de Montsoulst	1 000 000
SOUS-TOTAL			1 000 000
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)			
2023-2025	SIAH	Rétablissement des lits naturels à l'intérieur des bassins du SIAH	300 000
2023-2025	SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	600 000
TOTAL GEMAPI 2022-2024			22 300 000
EAUX PLUVIALES URBAINES			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i>			
2022	Arnoville	Extension du réseau d'eaux pluviales rue Claude Bigel	100 000
2022	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue des Pêcheurs	100 000
2022	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Pierre Rebière	200 000
2022	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Ilot 10	150 000
2022	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Danielle Casanova	250 000
2022	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue François Chalgrin	50 000
2022	Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue d'Aulnay	330 000
2022	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Jacques Potel	100 000
2022	Le Thillay	Extension du réseau d'eaux pluviales rue des sœurs Colombes	170 000
2022	Louvres	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier le Bouteillers (Roussillon)	1 170 000
2022	Louvres	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier le Bouteillers (Provence)	1 200 000
2022	Mesnil-Aubry	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de la Meunerie	200 000
2022	Puiseux-en-France	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Avenue Général Leclerc	500 000
2022	Saint-Witz	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue des Prés Frais, Curie, Ouest et de Paris	450 000
2022	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de Bellevue	400 000
2022	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Miraville	270 000
2022	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Taillepied	250 000
2022	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Commandant Bouchet	100 000
2022	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Joliot Curie	200 000
2022	Sarcelles	Création d'un réseau d'eaux pluviales rue Maryse Bastié	180 000
2022	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux pluviales rue du Gounod	250 000
2022	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	300 000
2022	Villiers-le-Bel	Extension des réseaux d'eaux pluviales quartier Gélinière	240 000
SOUS-TOTAL			2 840 000
EAUX PLUVIALES URBAINES			
<i>Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France</i>			
2022	Villiers-le-Bel	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations secteur Champs Bacon	1 000 000
2022	Le Thillay	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Pascal et Voltaire	200 000
SOUS-TOTAL			1 200 000
EAUX PLUVIALES URBAINES			
2022	SIAH	Travaux divers sur réseaux	420 000
TOTAL EAUX PLUVIALES URBAINES 2021			8 780 000



Eaux Pluviales Urbaines			
Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France			
2023-2025	Fontenay-en-Parisis	Réhabilitation collecteurs parc des Tournelles	1 000 000
2023-2025	Garges-lès-Gonesse	Création d'un bassin de retenue Avenue Demois	2 300 000
2023-2025	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Paul Vaillant Couturier	600 000
2023-2025	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de Stalingrad	600 000
2023-2025	Garges-lès-Gonesse	Aménagement de lutte contre les inondations ZAC de la Fontaine aux Prêtres	1 200 000
2023-2025	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation et création des réseaux d'eaux pluviales quartier Dame Blanche Nord (Projet NPRU)	500 000
2023-2025	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales avenue Albert Sarraut	300 000
2023-2025	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales boulevard Roger Salengro	300 000
2023-2025	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Avenue Leclerc	300 000
2023-2025	Saint-Witz	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue de Paris	300 000
2023-2025	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Moulin à Vent	300 000
2023-2025	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Montfleury	100 000
2023-2025	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brosolette	400 000
2023-2025	Sarcelles	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales ANRU II (rues Koenig, César Franck et Joliot Curry)	3 000 000
	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue des Bauves	250 000
2023-2025	Villiers-le-Bel	Dévoisement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière	4 000 000
2023-2025	Villiers-le-Bel	Création d'un bassin de retenue ruelle du Moulin	800 000
2023-2025	Villiers-le-Bel	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Quartier Clair de Lune	200 000
2023-2025	Villiers-le-Bel	NPNRU Village	1 000 000
2023-2025	Villiers-le-Bel	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Quartier des Charmettes	200 000
2023-2025	Villiers-le-Bel	Consolidation et reprise de l'étanchéité du bassin de retenue rue Charles de Gaulle	600 000
SOUS-TOTAL			18 250 000
Eaux Pluviales Urbaines			
Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France			
2023-2025	Baillet-en-France	Réhabilitation des ouvrages d'eaux pluviales rue des Néfliers	250 000
SOUS-TOTAL			250 000
Eaux Pluviales Urbaines			
2023-2025	Villiers-le-Bel	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations secteur Champs Bacon	1 000 000
2023-2025	SIAH	Travaux divers sur réseaux	1 260 000
SOUS-TOTAL			2 260 000
TOTAL EAUX PLUVIALES URBAINES 2023-2025			20 760 000
Assainissement Eaux Usées			
Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France			
2022	Arnoville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Claude Bigel	410 000
2022	Arnoville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Biarritz	80 000
2022	Chennevières-les-Louvres	Extension chemin de Villandry	100 000
2022	Fontenay-en-Parisis	Réhabilitation collecteur rue Ambroise Jacquin	600 000
2022	Fontenay-en-Parisis	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées Parc des Tournelles	170 000
2022	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Pêcheurs	300 000
2022	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Pierre Rebière	200 000
2022	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées Ilot 10	200 000
2022	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Daniel Panquin	400 000
2022	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Danielle Casanova	550 000
2022	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue François Chalgrin	70 000
2022	Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue d'Aulnay	800 000
2022	Gonesse	Extension du réseau d'eaux usées Chemin de Fontenay	100 000

2022	Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Philippe Auguste	370 000
2022	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jacques Potel	740 000
2022	Le Thillay	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Pascal et Voltaire	350 000
2022	Le Thillay	Extension du réseau d'eaux usées rue des Sœurs Colombe	250 000
2022	Louvres	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier le Bouteillers (Roussillon)	1 300 000
2022	Louvres	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier le Bouteillers (Provence)	1 200 000
2022	Mesnil-Aubry	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Meunerie	200 000
2022	Saint-Witz	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées (rues des Prés Frais, Cure, Ouest et de Paris)	460 000
2022	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Bellevue	400 000
2022	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Miraville	400 000
2022	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Taillepied	340 000
2022	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Commandant Bouchet	300 000
2022	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Joliot Curie	250 000
2022	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jacques Copeau	300 000
2022	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux usées rue du Gounod	200 000
2022	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux usées ruelles de la Ceinture et des Oulches	200 000
2022	Villiers-le-Bel	Extension des réseaux d'eaux usées quartier Gélinière	100 000
2022	Villiers-le-Bel	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier Clair de Lune	400 000
SOUS-TOTAL			11 740 000
ASSAINISSEMENT EAUX USEES - TRANSPORT			
2022	Goussainville	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées sous voie SNCF Fond de Brison	500 000
2022	Le Thillay	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées le Lac	1 600 000
2022	Saint-Witz- Vémars	Réhabilitation du réseau d'eaux usées intercommunal à l'aval de la Fosse aux Boucs	500 000
2022	Villiers-le-Bel	Réhabilitation et dévoiement des réseaux d'eaux usées intercommunaux secteur Champs Bacon	2 500 000
2022	Domont	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jean Jaurès	300 000
2022	Domont	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Lavoir Philibert, chemin vert	530 000
2022	Ezanville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Libération	400 000
2022	SIAH	Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	800 000
TOTAL ASSAINISSEMENT EU 2022-2024			18 870 000







LEXIQUE

7

BASSIN BIOLOGIQUE : aussi appelé bassin d'aération, est un ouvrage d'épuration à culture de micro-organismes en suspension (essentiellement des bactéries) dans un milieu liquide (ici les eaux usées) aéré (ou oxygéné) mécaniquement (turbine, pont brosse, insufflateur d'air). La biomasse ainsi générée dégrade la pollution dissoute dans les eaux usées.

BASSIN DE RETENUE : bassin à ciel ouvert ou réservoir enterré dans lequel sont provisoirement stockées les eaux excédentaires que les réseaux (fossés, canalisations d'eaux pluviales et rivières ne sont pas capable d'évacuer immédiatement. Les bassins de retenue peuvent parfois remplir des fonctions ludiques ou pratiques : terrain de golf, espace vert). Mais leur fonction principale est avant tout de protéger les zones habitées en stockant momentanément les eaux excédentaires ne pouvant être évacuées à cause de la saturation du réseau se produisant dans le cas de fortes pluies soudaines (orages) ou parfois dans les cas de pluie classique mais de très longue durée.

BASSIN VERSANT : Un bassin versant ou bassin hydrographique (terme retenu par la directive-cadre sur l'eau) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

BOUES : Résidus obtenus après traitement d'effluents. En moyenne, chaque Français génère 200 litres d'eau usée par jour qui une fois traitée donnent 5 litres de boues brutes contenant elles-mêmes près de 15g de matières sèches. Les caractéristiques des boues sont extrêmement variables d'une source à l'autre. Elles dépendent de la nature des effluents et du type de traitement appliqué.

CHAMBRE A SABLE : Ouvrage, sur un réseau d'assainissement, destiné à capter, par décantation, les matières en suspension présentes dans les effluents transitant dans les canalisations.

COLLECTEUR : Canalisation qui recueille les eaux usées ou les eaux pluviales. Ce terme provient de la notion d'assainissement qui consiste d'abord à collecter les eaux usées ou pluviales pour ensuite les diriger vers une unité de traitement.

CURAGE : Opérations qui ont pour objectif d'enlever les sédiments qui s'accumulent :

- Dans le lit des cours d'eau.
- Dans les zones où le courant se ralentit brutalement.
- Dans les réseaux de collecte des eaux usées et d'eaux pluviales.

Le curage des cours d'eau peut se faire mécaniquement ou manuellement. Ce dernier cas est le plus souvent privilégié car il permet de préserver l'état des berges et l'écosystème qui en est tributaire.

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) : Le développement durable, est une notion qui désigne des actions visant à concilier trois mondes différents, celui de l'économie, celui de l'écologie et celui du social. Selon le ministère de l'écologie et du développement durable, "à long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable."

Ce terme, créé en 1980 d'après l'anglais sustainable development, désigne une forme de développement économique respectueux de l'environnement, du renouvellement des ressources et de leur exploitation rationnelle, de manière à préserver les matières premières, mais également à s'assurer d'un développement socialement équitable. Ce mode de développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Depuis la conférence de Rio (1992) le développement durable est reconnu comme un objectif par la communauté internationale.

DIGESTEUR : Désigne le réacteur chimique (cuve cylindrique étanche au gaz et isolée thermiquement) où se déroulent les fermentations bio méthanogènes (digestion anaérobie des déchets à forte teneur en matière organique) avec production de biogaz à partir de boues de stations d'épuration sous l'action de bactéries méthanogènes.

DCO - DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGENE : Paramètre de pollution organique correspondant à la consommation globale à chaud de l'oxygène du bichromate de potassium et représentative de la majeure partie des composés organiques ainsi que des sels minéraux oxydables. Plus rapide que la DBO5 (voir ci-après) qui nécessite 5 jours. Cette mesure permet d'avoir un ordre de grandeur de la pollution. Les résultats sont exprimés en milligramme d'oxygène par litre d'eau.

DBO 5 - DEMANDE BIOCHIMIQUE EN OXYGENE A 5 JOURS : On utilise conventionnellement la DBO5 au lieu de la DBO, c'est-à-dire la quantité d'oxygène consommée après 5 jours d'incubation. La DBO5 n'est normalement représentative que de la pollution organique carbonée biodégradable.

DEGRILLEUR : Installation de prétraitement permettant de retenir parmi les matières en suspension celles de plus gros volume par une grille. Il s'agit généralement d'une des premières étapes du traitement en station de dépollution. Un système automatique de raclage permet d'extraire les déchets accumulés sur les grilles pour les diriger vers des bennes.

EAU BRUTE : désigne les eaux usées qui n'ont subi aucun traitement.



EAU METEORIQUE : Toute eau provenant plus ou moins directement des précipitations ou des condensations de vapeur d'eau atmosphérique (eau de pluie).

Eaux PARASITES : Désigne l'ensemble des eaux autres qu'usées qui sont présentes dans les canalisations d'eaux usées (eaux de nappe, source, drainage, mauvais branchements, etc.)

Eaux PLUVIALES : les eaux pluviales sont les eaux qui proviennent des précipitations atmosphériques. Ces eaux peuvent être collectées dans des réseaux spécifiques dits d'eaux pluviales dans lesquels peuvent être récupérés également des eaux d'arrosage et de nettoyage des vies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeuble... Les eaux pluviales alimentent principalement les cours d'eau dont le niveau peut monter très rapidement en cas de précipitations importantes.

Eaux USEES : les eaux usées dites domestiques (par opposition aux eaux usées industrielles) se composent des eaux vannes d'évacuation des toilettes, des eaux ménagères d'évacuation des cuisines et salles de bains. Les déchets présents dans ces eaux souillées sont constitués par des matières organiques dégradables et des matières minérales. Ces substances sont sous forme dissoute ou en suspension. Les réseaux d'eaux usées aboutissent à des stations de dépollution où les eaux sont traitées avant rejet au milieu naturel.

MES - MATIERE EN SUSPENSION : Désigne l'ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées.

NGL : Somme des différentes formes d'azote contenue dans les eaux usées

PERMIS DE CONSTRUIRE : Autorisation administrative qui doit être obtenue avant d'entreprendre une construction nouvelle ou de modifier une construction existante.

PERMIS DE LOTIR : Le lotissement est une opération qui consiste à diviser un terrain en plus de deux lots à construire sur une période de moins de 10 ans. Cette opération est soumise à autorisation administrative préalable.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le plan d'occupation des sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions

générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) Intégré dans le plan local d'urbanisme, ce document a deux fonctions :

- définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.
- préciser des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers, ou des actions publiques.

Pt : Phosphore total présents dans les eaux usées.

REHABILITATION : Ensemble des opérations visant à restaurer une canalisation détériorée.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) : Institué par la loi sur l'eau de 1992 et réaffirmé par celle de 2006, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est un outil de planification (sur 10 à 20 ans) de la politique de l'eau associant tous les acteurs d'un bassin hydrographique (au nombre de 6 en France métropolitaine).

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) : Déclinaison à l'échelle locale des décisions prises dans le SDAGE. Le SDAGE englobe l'intégralité du bassin versant Seine-Normandie. Ce grand bassin versant se divise en sous bassins versants dont chacun d'entre eux fait l'objet d'un SAGE.

Schéma Directeur de la Région Ile-de-France : C'est un document d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui définit une vision globale, à 25 ans, de l'Île-de-France et de ses territoires, affiche des ambitions et des objectifs à faire prendre en compte au niveau local. Afin de faire face aux évolutions de la société, ce document majeur pour l'avenir de l'Île-de-France est révisé périodiquement.

Schéma de Cohérence Territoriale : Elaboré par les élus, il définit l'évolution de l'agglomération et les priorités en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activité, de transports, ... Il succède au schéma directeur depuis la loi Solidarité et renouvellement urbain N° 2000/1208 du 13 décembre 2000.

SEQ-EAU ou Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau : est un outil pour caractériser l'état physico-chimique des cours d'eau, utilisé par les services de l'État et les collectivités afin d'évaluer la qualité des eaux (de surface ou souterraines) en France.

SICCITE : Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de Taux d'humidité.







ANNEXES

8



MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

(au 31 décembre 2021)

Benoît JIMENEZ
Président

Christiane Aknouche	Vice-Présidente chargée de l'hygiène et de la sécurité
Nicole Bergerat	Vice-Présidente chargée du SAGE et de l'urbanisme sur le bassin versant du Croult
Jean-Charles Bocquet	Vice-Président chargé de l'agriculture et de la compétence eaux pluviales non urbaines
Marie-Claude Calas	Vice-Présidente chargée de la communication
Cathy Cauchie	Vice-Présidente chargée des affaires juridiques et foncières
Tony Fidan	Vice-Président chargé du SAGE et de l'urbanisme sur le bassin versant du Petit Rosne
Didier Guével	Vice-Président chargé de l'assainissement sur le bassin versant du Petit Rosne
Jean-Pierre Lechaptois	Vice-Président chargé de la GEMAPI sur le bassin versant du Croult
Maurice Maquin	Vice-Président chargé de la GEMAPI sur le bassin versant du Petit Rosne
Jean-Robert Pollet	Vice-Président chargé de l'assainissement sur le bassin versant du Croult
Roland Py	Vice-Président chargé de la station de dépollution des eaux usées
Claude Tibi	Vice-Président chargé des finances

Liste des délégués titulaires et des délégués suppléants de chaque Commune :

ANDILLY (CAPV)

M. Philippe FEUGERE
Mme Véronique ALEXANDRE
Mme Béatrice LAFLEUR
M. Mickael MARTINS

ARNOUVILLE (CARPF)

M. Tony FIDAN
M. Joël DELCAMBRE
M. Mathieu DOMAN
M. Adrien DA COSTA

ATTAINVILLE (CAPV)

M. Valério MACCAGNAN
Mme Carine DELSUPEXHE
Mme Sophie JENEVEIN
M. Stéphane BOUBLEMART

BAILLET-EN-France (C3PF)

Mme Christiane AKNOUCHE
M. Jean Claude LAINE
M. Jérôme RUGET
M. Richard GRIGNASCHI

BONNEUIL-EN-FRANCE (CARPF)

M. Abdellah BENOURET
M. Claude BONNET
M. Bernard BREGEAT
M. Dominique LOUREIRO

BOUFFÉMONT (CAPV)

Mme Joëlle POTIER
M. Pascal TESSE
Mme Camille BRUNEAU
M. Alain KOURDIAN

BOUQUEVAL (CARPF)

Mme Marie-Claude CALAS
M. Francis MALLARD
M. Noël HEDIN
Mme Magalie FIAES

CHENNEVIERES-LÈS-LOUVRES (CARPF)

Mme Delphine DELMOTTE
Mme Marie EVRARD
Mme Martine BAYON
M. Maurice DOBBELS

DOMONT (CAPV)

M. Martin KAMGUEN
M. Charles ABEHASSERA
Mme Josette MARTIN
Mme Marie-France BOSOLO

ECOUEN (CARPF)

Mme Catherine DELPRAT
M. Philippe SELOSSE
M. Jean-René FAIVRE
M. Éric MALLE

EPIAIS-LÈS-LOUVRES (CARPF)

Mme Ingrid DE WAZIERES
M. Mouhammad ABDOUL
Mme Adéla GASPAR
M. Daniel DOUY

EZANVILLE (CAPV)

M. Éric BATTAGLIA
M. Jean-Robert POLLET
M. Guy BARRIERE
M. Louis LE PIERRE

FONTENAY-EN-PARISIS (CARPF)

M. Patrice SAUBATTE**M. Roland PY**

Mme Sylvie BATICLE

M. Jean-Michel BARONI

GARGES-LÈS-GONESSE (CARPF)

M. Benoît JIMENEZ**M. Ramzi ZINAOU**

M. Daniel LOTAUT

M. Alexandre KARACADAG

GONESSE (CARPF)

M. Claude TIBI**M. Jean-Michel DUBOIS**

M. Christian CAURO

M. Sympson NDALA

GOUSSAINVILLE (CARPF)

M. Abdelaziz HAMIDA**M. Marwan CHAMAKHI**

Mme Sonia YEMBOU

M. Abdelwahab ZIGHA

LE MESNIL-AUBRY (CARPF)

Mme Martine BRIDEL**M. Robert GAGNET**

M. Hervé DEZOBY

M. Daniel CHAUVOT

LE PLESSIS-GASSOT (CARPF)

M. Didier GUEVEL**M. Marcel HINIEU**

Mme Anne Lise PRUVOT

Mme Renée GUEVEL

LE THILLAY (CARPF)

M. Christian CHOCHOIS**M. Bertrand KOVAC**

M. Patrice PAGNOU

M. Daniel CHARPENTIER

LOUVRES (CARPF)

M. Eddy THOREAU**M. Pedro TRAVISCO**

M. Nordine HABIBECHE

M. Frédéric NAVAS

MAREIL-EN-FRANCE (C3PF)

M. Jean-Claude BARRUET**M. Lionel LEGRAND**

M. Stéphane BECQUET

M. Cédric MORVAN

MOISSELLES (CAPV)

M. Jean-Pierre LECHAPTOIS**M. Sylvain MAURAY**

M. Victor CARDOSO

Mme Isabelle MATHIEUX

MONTMORENCY (CAPV)

M. Jean-Pierre DAUX**M. Maxime THORY**

Mme Caroline SOUMAT

M. Stéphane PEGARD

MONTSOULT (C3PF)

Mme Laurence**CARTIER-BOISTARD****M. Gilles WECKMANN**

M. Franck SITBON

M. Pascal BORET

PISCOP (CAPV)

M. Blandine WALSH DE SERRANT**M. Zoheir AICHOUCHE**

M. Bernard DE WAELE

M. Dominique TINTILLIER

PUISEUX-EN-FRANCE (CARPF)

Mme Nicole BERGERAT**M. Jean-Jacques PERCHAT**

Mme Christine MAHE

M. Yves MURRU

ROISSY-EN-FRANCE (CARPF)

M. François CARRETTE**M. Pierre COTTIN**

M. Bernard VERMEULEN

M. Cédric TEULIERE

SAINT-BRICE-SOUS-FORET (CAPV)

M. Thierry FELLOUS**Mme Céline DUBOIS**

Mme Norah TORJMAN

M. Nicolas LELEUX

SARCELLES (CARPF)

M. Sylvain LALONDE**M. Navaz MOUHAMADALY**

Mme Laura MENACEUR

Mme Isabelle PLO

SAINT-WITZ (CARPF)

M. Jean-Charles BOCQUET**M. Gérard DREVILLE**

M. Frédéric MOIZARD

M. Jean-Michel DEBCZAK

VAUD'HERLAND (CARPF)

M. Bruno REGAERT**M. Pascal BACHELET**

M. Stéphane COSSARD

Mme Corinne BOULANGER

VEMARS (CARPF)

M. Alain GOLETO**M. Frédéric DIDIER**

M. Lionel LECUYER

Mme Adeline COURTOIS

VILLAINES-SOUS-BOIS (C3PF)

M. Emmanuel FREIXO**Mme Pascale BARBE**

M. Charles MONTFORT

M. Philippe DUPE

VILLERON (CARPF)

M. Dominique KUDLA**Mme Cathy CAUCHIE**

M. Lionel PLASMANS

M. Christian MAUCLER

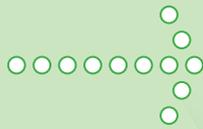
VILLIERS-LE-BEL (CARPF)

M. Maurice MAQUIN**M. Léon EDART**

Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

M. Maurice BONNARD





Nos engagements environnementaux

Convaincu du rôle majeur du service public dans la préservation de l'environnement et du patrimoine commun, le SIAH se voue au quotidien sur l'ensemble de son territoire à :

Restaurer durablement la qualité des rivières du Croult et du Petit Rosne

Le SIAH est engagé dans un programme de renaturation des cours d'eau à long terme visant à restaurer des tronçons de rivière ayant été, dans le passé, bétonnés, canalisés voire enterrés.

Il est également engagé dans des actions visant à protéger les cours d'eau et les zones humides des différentes pollutions qui les souillent : pollutions industrielles, pesticides et eaux usées.



Cet impact majeur de l'assainissement sur la qualité des rivières explique l'investissement profond du SIAH en matière de gestion des eaux usées, au travers de l'exploitation performante de sa station de dépollution des eaux usées et des nombreuses actions engagées sur les réseaux (conformité des branchements d'assainissement aux réseaux publics, étanchéité des canalisations,...).

Favoriser le retour d'une biodiversité

Cette recherche permanente et affirmée de la reconquête, y compris sociale, du Croult et du Petit Rosne, se traduit par une politique forte de préservation de la biodiversité, tant animale que végétale, autour des cours d'eau et des zones humides du territoire, dans un objectif à terme de recouvrer un bon état écologique des cours d'eau après des décennies d'agressions multiples de ce patrimoine aquatique précieux et fragile.

Cette volonté se traduit concrètement par l'arrêt, depuis 10 ans, de l'usage des pesticides sur l'ensemble des sites gérés par le SIAH et par une gestion basée sur la fauche sélective, par la renaturation des cours d'eau, par la conception de bassins de retenue écologiques vus, au-delà de leur fonction hydraulique, comme des réserves de biodiversité.

Limiter les risques d'inondation

Le rôle hydraulique des bassins de retenue reste, au sein de la politique écologique du SIAH, un volet majeur de son objectif de réduction du risque inondation, rôle historique qui a conduit à la création du SIAH en 1945.

Cette mission se traduit, outre l'engagement dans la réduction de l'impact de l'imperméabilisation des surfaces, par la gestion de plus de trente bassins de retenue des eaux pluviales, dont beaucoup équipés de systèmes de contrôle à distance afin d'optimiser la gestion des ouvrages à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Croult et du Petit Rosne, échelle idoine inscrite dans les politiques publiques depuis la loi sur l'Eau de 1964.



Réouverture du Petit Rosne en 2014 : cette rivière qui a longtemps été canalisée, a retrouvé, grâce aux techniques de l'ingénierie écologique, son lit d'antan, ainsi qu'une nouvelle liberté bien méritée.



Exemple de fauche tardive réalisée dans un bassin de rétention. Ces zones humides jouent pour le SIAH un rôle de réserves écologiques sur un territoire qui a beaucoup souffert d'une urbanisation intense.

Un bassin de rétention ayant joué son rôle lors d'un fort épisode pluvieux. Ces espaces végétalisés sont un outil capital pour la protection des personnes et des biens face aux risques.



Une culture d'amélioration continue et des valeurs historiques POUR UN SERVICE PUBLIC MODERNE ET PERFORMANT

M Maintenir un niveau de service performant et constamment adapté aux évolutions technologiques et réglementaires, passe par une gestion de l'Humain tant sur le plan des compétences que des conditions de travail. Cette amélioration continue de notre performance environnementale, recherchée pour une qualité optimale du service rendu aux usagers, repose sur une culture très ancrée de l'évaluation critique des politiques publiques initiées et mises en œuvre par le SIAH.

Elle induit également une réelle rigueur quant au respect de la réglementation et des engagements pris avec toutes les parties tierces avec lesquelles le SIAH est amené à collaborer, soit contractuellement, soit dans des démarches relationnelles moins formelles.

Elle s'appuie enfin sur un engagement quotidien des agents et des élus du SIAH. Plusieurs astreintes spécialisées sont ainsi disponibles 24h/24, 365j/365, afin de réagir dans les meilleurs délais aux situations les plus diverses (inondations, pollutions accidentelles aux rivières,...).

Ces valeurs, pour être pleinement reconnues, se doivent de reposer sur le respect strict des règles de sécurité dans l'exécution des métiers du SIAH, pré-requis applicable à la fois à nos équipes et aux personnels d'entreprises privées intervenant sur les ouvrages syndicaux dans le cadre des missions quotidiennes de gestion.

Ce souci constant et majeur de la sécurisation des personnes et des biens s'exprime particulièrement sur les chantiers du SIAH, qui sont par ailleurs, au travers de prescriptions spécifiques dans les cahiers des charges et d'un contrôle permanent de terrain, un maillon important de la mise en œuvre de sa politique de protection de l'environnement.

Ces valeurs et ces objectifs environnementaux, pour trouver une concrétisation efficiente et pérenne sur le terrain, nécessitent une communication permanente, qui auprès du grand public, qui en interne, pour rappeler non seulement les enjeux du SIAH, mais également les valeurs fondamentales qui animent ses agents depuis des décennies. C'est pourquoi un choix affirmé a été fait depuis longtemps, aujourd'hui appuyé par les nouveaux vecteurs d'information (réseaux sociaux notamment), de soutenir les actions du SIAH par des supports et des actions de communication ciblées sur les publics visés par les missions du syndicat.

Cet ancrage historique du SIAH dans le paysage environnemental de son territoire est renforcé par une parfaite cohérence de ses actions avec des politiques plus larges inscrites dans des documents de référence tels que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de l'Ile-de-France ou le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours d'élaboration (SAGE Croult-Engbien-Vielle Mer) pour lequel le SIAH est la structure pilote.

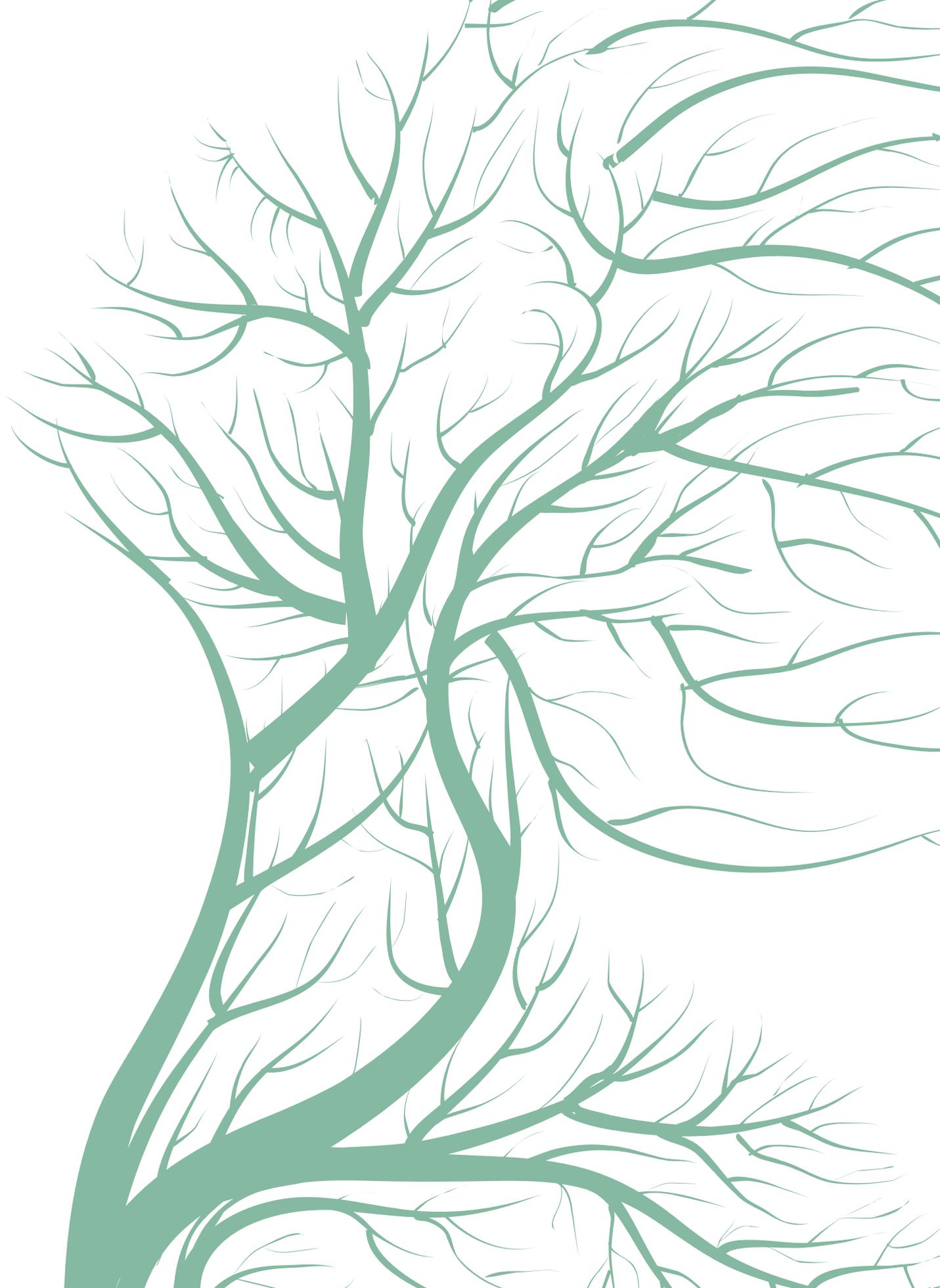
Ce positionnement clé l'amène ainsi à être aujourd'hui en première ligne pour promouvoir la déclinaison locale des politiques environnementales nationale et régionale, telles que les Trames vertes et bleues, et fait ainsi du SIAH un acteur à part entière et indispensable de l'aménagement du territoire de l'Est du Val d'Oise.

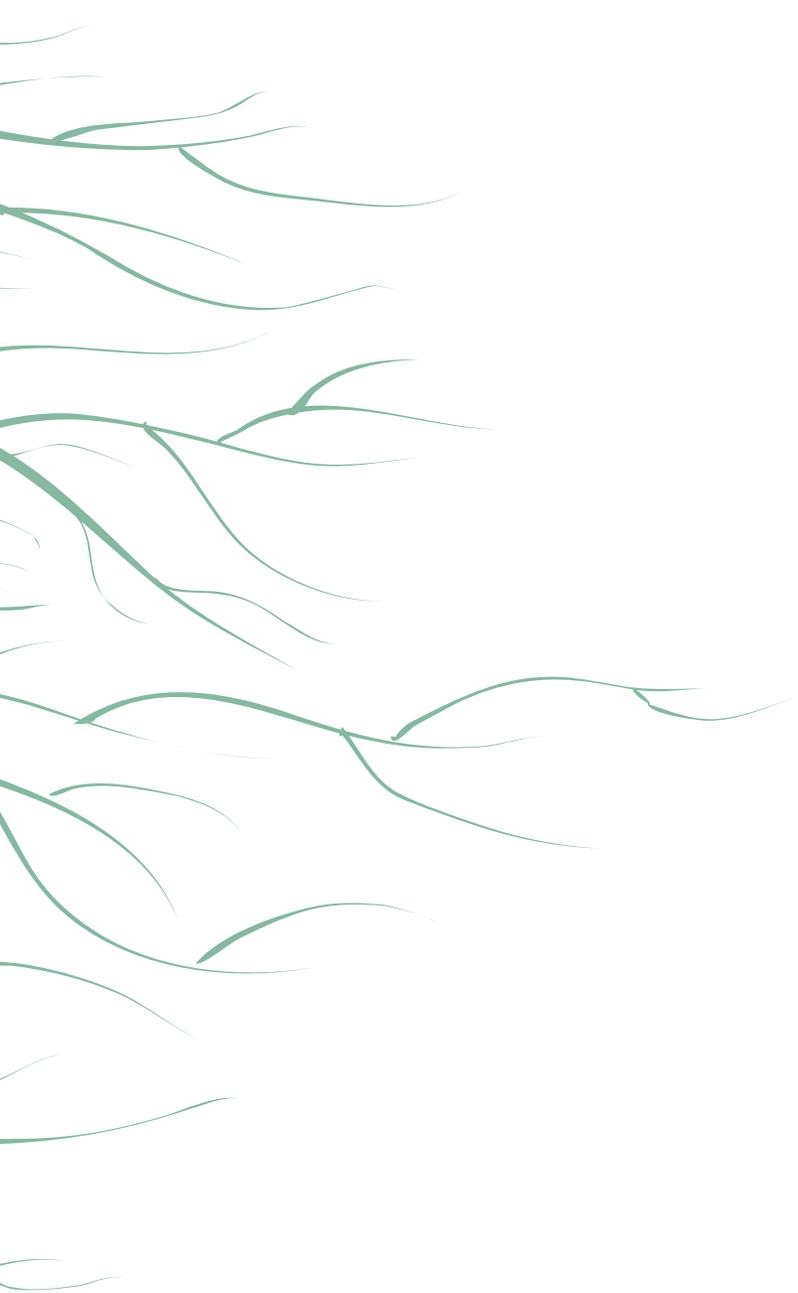
À Bonneuil-en-France, le 11 mars 2021
Le Président du SIAH

Benoit Jimenez

Nos engagements environnementaux ○○○○







www.siah-croult.org

